



stre

Viñetas de Robida

CE

ANNALES LITTÉRAIRES

DES

BIBLIOPHILES CONTEMPORAINS

ACADÉMIE DES BEAUX LIVRES

ANNALES LITTÉRAIRES

PUBLICATION COLLECTIVE

DES

BIBLIOPHILES CONTEMPORAINS

SUIVIES DES ANNALES ADMINISTRATIVES

POUR

1893



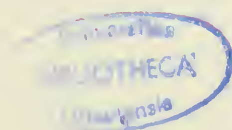
IMPRIMÉ POUR LES SOCIÉTAIRES

DE

L'ACADÉMIE DES BEAUX LIVRES

—

Mars 1894



QUELQUES MOTS

EN GUISE DE RAPPORT

QUELQUES MOTS

EN GUISE DE RAPPORT

NOTRE *règlement impose au Président un Rapport circonstancié, au début de chaque Annuaire social; je m'y conforme, mes chers Collègues, mais en simplifiant autant que possible ce discours officiel d'ouverture.*

Il n'est pas en effet une association, si précaire fût-elle, où l'on ne célèbre, à la fin de chaque exercice, le mérite et la prospérité des entreprises exécutées au cours de l'année précédente.

Dans les circulaires qui vous sont parvenues en 1893 ainsi que dans les Rapports de notre Archiviste-Trésorier et de notre Secrétaire, vous avez pu trouver des renseignements précis sur l'état florissant de notre petite Académie; j'estime donc, mes chers collègues, qu'il devient inutile de nous tresser de nouvelles couronnes ou de nous décerner encore des primes d'encouragement.

Ce qu'il vous importe de connaître avant tout, et sur quoi je vous dois fixer, c'est l'état de nos publications par

vous votées, dont vous attendez l'apparition avec une légitime impatience.

Les Contes *de* Edmond Haraucourt, *actuellement sous presse et qui porteront pour titre d'ensemble:* L'Effort *verront le jour en Avril prochain et en Août-septembre.*

Les deux premiers fascicules, La Madone *et* l'Ante-Christ *vous parviendront avant le premier mai. Les deux derniers:* L'Immortalité *et* la fin du Monde *quatre mois plus tard. — Les dessins, les gravures, le papier, la physionomie même de l'ensemble du texte décoré ont pu être soumis à ceux de nos co-sociétaires qui ont assisté à notre dîner et à l'Assemblée générale de novembre dernier. L'effet produit par les illustrations de A. Lunois, de E. Courboin, de Carloz-Schwabe et de A. Séon a été, il faut le dire, excellent et des félicitations anticipées n'ont pas été épargnées à votre président.*

Edmond Haraucourt a divisé son œuvre philosophique en quatre contes différents, dont voici les arguments et les titres.

I — L'Effort est une Douleur.

La Madone

II. — La compréhension des hommes n'est pas la récompense de l'Effort.

L'Antechrist.

III. — Le souvenir des Hommes n'est pas la récompense de l'Effort.

L'Immortalité.

IV. — L'Effort est à lui-même sa propre récompense.

La Fin du Monde

Ces quatre parties ne sont pas excessives comme développement et l'ensemble du volume ne dépassera assurément pas Cent soixante pages, mais chaque page sera

illustrée et mise en couleur; le texte repérant sur le texte et l'image sur l'image avec une perfection difficile à régler. Les procédés y sont fort divers : lithographie polychrome, bois gravé, eau-forte, aquarellage à la main, le tout encadré dans le filigrane d'un papier fort original et de deux épaisseurs qui a demandé plus de huit mois d'étude et trois d'exécution.

Si long qu'ait dû vous sembler, en votre impatience de posséder cette nouvelle publication, le temps dépensé jusqu'alors, mes chers Collègues, je puis vous assurer qu'aucune heure n'a été sacrifiée pour la doter des qualités les plus rares. — Ceux qui n'ont jamais concouru à l'exécution d'un ouvrage d'art, même ordinaire, ne peuvent concevoir les tracas sans nombre qu'il faut subir, les obstacles sans cesse renaissants qu'il est nécessaire de renverser pour mettre sur pied une œuvre nouvelle, conçue hors des règles courantes de l'édition et de l'impression. C'est une suite de révolutions dans tous les corps de métiers, une lutte féroce contre toutes les routines et si l'on ajoute à cela les latitudes accordées au dessinateur, les remises fréquentes, les retouches innombrables, les nécessités des lents tirages aux presses à bras, on conviendra qu'un livre d'amateur, digne de ce nom, ne s'improvise pas, que les années qu'on y peut consacrer ne sont point perdues car sur cette matière plus qu'ailleurs on peut dire : « le temps ne respecte pas ce qu'on fait sans lui ».

Ces Contes d'Haraucourt *seront, j'en ai du moins l'espoir, le livre dominant de notre Société, celui qui achèvera de consacrer sa renommée. — Peut-être serai-je le seul, avec quelques-uns de mes collaborateurs d'art, à apprécier les difficultés vaincues, mais qu'importe, si le livre plaît par son aspect et son ensemble et si d'autres qui le voudraient imiter jugent un jour des périls de l'entreprise.*

Ceux qui précédemment (dans leur ignorance des suc-

cessives manipulations qu'exige une édition) ont pesté contre les lenteurs des Contes choisis de Maupassant, *publiés en dix-huit mois, se trouvent déjà mieux renseignés par le succès même de ces dix fascicules. L'œuvre plus mince d'Haraucourt aura réclamé au moins autant de mois; mais ce livre sera plus parfait peut-être et le crédit qui vous aura été demandé sera un crédit de temps plus encore qu'un crédit d'argent. — C'est pourquoi, celui qui jusqu'ici sans compter, sans intérêt de lucre, dans le seul but de servir une Société qu'il a fondée, consacre chaque jour ses matinées et même davantage à la lente exécution de ce livre, se montre parfois nerveux et peu conciliant pour quelques-uns de nos collègues qui, n'ayant qu'à attendre l'heure où le fruit mûr leur tombera sur la table, se montrent inquiets, impatients ou sceptiques.*

Vous avez également voté, mes chers confrères, en novembre dernier, la publication d'un petit ouvrage inédit : Balades dans Paris, *qui, primitivement, devait comprendre douze chapitres illustrés de dix gravures à l'eau-forte repérées en couleur par A. Bertrand.*

Ce volume, ou tout au moins un fragment de ce volume (quatre chapitres environ), paraîtra vers la fin de cette année et ne coûtera environ que soixante francs à chaque sociétaire.

Ce sera presque sûrement le P. P. C. de votre Président fondateur, dorénavant trop occupé et aussi trop rarement parisien pour demeurer efficacement à la tête de notre Académie militante. La voie aura été tracée par lui, non sans peine, durant ces cinq années ; il appartiendra bientôt à d'autres de la suivre peut-être plus aisément.

D'autre part, le Bibliophile-écrivain qui, en 1889, vous réunit autour de lui, dans une chapelle dévouée au culte du Livre Moderne et du Livre de Demain, vient, vous ne l'ignorez pas, d'abdiquer un peu de son autorité de grand

prêtre en lançant aux quatre vents des enchères quelques-uns de ses volumes les plus précieux, sans y comprendre toutefois ceux de notre Société. — Aussi, bien que sa demeure soit encore plus tapissée de livres que la maison du sage, estime-t-il que cet acte doit accompagner la résignation de ses charges et honneurs, parmi vous. A son avis, un Président de Bibliophiles qui fait une coupe dans sa bibliothèque est un peu comme le Pontife qui sacrifierait ses ornements sacerdotaux; il doit abandonner la Cathedre, il ne peut plus dominer.

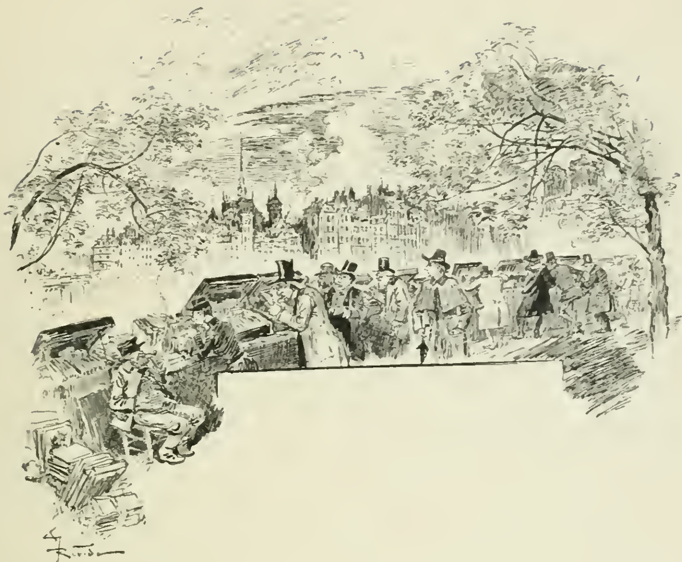
Préparez-vous donc, mes chers Collègues, vous tous cardinaux de la Moderne Bibliopolis, au prochain Conclave où vous aurez à élire mon successeur!

Octave Uzanne.

1er mars 1894

LA TOUR D'IVOIRE

EN PAPIER IMPRIMÉ



LA TOUR D'IVOIRE

EN PAPIER IMPRIMÉ

I

Le plus doux sentier de la vie,
Ce n'est point ton sous-bois, Meudon ;
Les fleurs des prés avec Sylvie,
Moins que vieux livres ont le don
D'embaumer mon âme ravie !

Nargue l'amour et ses frissons !
Les doux sentiers sont à Lutèce,
Avec des boîtes pour buissons. .

Passons ! Ces strophes enflammées sont les seules que rima jamais Stanislas Joliffe de Montluchet, lequel a malheureusement depuis brisé ou égaré sa lyre. Il avait alors

dix-huit ans, l'âge de toutes les belles ardeurs et donnait des inquiétudes à sa famille, à son père, gros industriel à la tête d'entreprises nombreuses et de capitaux imposants, à sa mère, Parisienne élégante, ainsi qu'aux diverses notabilités de la haute finance et du commerce distingué, qu'il avait l'honneur de compter pour oncles et pour cousins.

Etrange jouvenceau que Stanislas Joliffe de Montluchet. Les vers ci-dessus paraissent suffire pour marquer son *état d'âme*, comme on dit aujourd'hui, à l'aurore de son vingtième printemps.

II

Ayant reconnu la parfaite inaptitude industrielle de Stanislas, la famille casa ce jeune homme en un confortable petit appartement de garçon, pour faire son droit en vue d'une vague et quelconque carrière. Stanislas ne se révolta point, mais il ne prit aucune inscription et dédaigna de s'informer de l'adresse de l'Ecole de droit. Il fut le fidèle arpenteur des quais de Paris, le fouilleur palpitant de toutes les boites pittoresquement alignées le long des parapets, le naïf chercheur aux mains fébriles qui plonge au fond des poussiéreux amas, feuillette jusqu'aux plus pauvres tas de brochures effilochées, et qui se laisse aller à consommer sur place, longuement et largement, en cette cantine intellectuelle du hasard de la fourchette, où parmi les rogatons peuvent se présenter encore quelques fins morceaux, mal présentés certes, mais savoureux tout de même.

Et alors quel ravissement, en relevant la tête après s'être offert une séance de gourmandise dans une bonne boite,

sans souci de l'heure qui vole seulement pour les autres, pour les passants affairés, quel ravissement d'apercevoir tout à coup devant soi, comme au sortir d'un rêve, les tours de Notre-Dame s'élevant bleuâtres dans le brouillard d'automne, au-dessus des sombres bâtisses entassées, la mince flèche de la Sainte-Chapelle piquant vers l'azur, et la bonne figure du roi Henri sur son cheval au terre-plein du Pont-Neuf, ou encore la façade du Louvre illuminée par les couchants flamboyants !

Il fut *Colline*, le bon Stanislas, un *Colline* heureusement pourvu de pièces de cent sous et de louis se renouvelant sans douleur au fond de ses goussets, et il fit goulument de la bibliophagie tout le long de ses journées, avec un appétit fringalique et sans cesse renouvelé.

Quel appartement que le sien ! Sa concierge, soigneusement entretenue dans le respect par de fréquentes gratifications, n'en était pas moins scandalisée. Quel désordre ! Les meubles se voyaient transformés en bibliothèques..... Bibliothèques les armoires, la tablette de la cheminée, le canapé, les fauteuils, les chaises, les tables, dessous et dessus....

En cette période de sa jeunesse, Stanislas n'étant pas mûr pour les joies du maroquin plein, pour les voluptés des cuirs ornés, ciselés et mosaïqués, ne faisait point habiller ses livres chez les bons faiseurs et se contentait pour eux de simples paletots cartonnés. Dans son vigoureux amour du livre pour le livre, il n'était pas loin de considérer les gens qui tiennent à ne caresser que des reliures somptueuses, comme de véritables débauchés recherchant de luxurieuses satisfactions, ou comme de vieux messieurs obligés par l'âge de recourir à des philtres pour réveiller leurs sens littéraires abolis.

III

Il eut quelques maitresses qui le prirent pour un poète et le trompèrent à qui mieux mieux, pensant que les flirtations nuageuses avec la muse l'empêcheraient de s'apercevoir des fantaisies en simple prose qu'elles se permettaient.

Mais non, il avait arrêté court l'élan de son Pégase. Au banquet littéraire, convive très fortuné, il restait consommateur et non fournisseur. Evidemment il est plus agréable de consommer la cuisine des autres, assis à une bonne table, que de peiner éperdument en élaborant dans la fumée au fond des sous-sols, les plats que les convives dégusteront — ou dédaigneront tout à l'heure. A d'autres les soucis de la production. Il n'avait, lui, à songer qu'à la douce satisfaction de ses appétits.



N'ayant donc aucun souci de rimes à entrelacer, il voyait clair. Ces trahisons féminines jetèrent quelque trouble dans son existence, il oublia une fois sa tournée quotidienne sur les quais, et la migraine formidable qu'il ressentit le soir du jour mémorable était peut être due tout autant à ce changement de régime qu'au fatal tourment d'amour.

La jeune personne qui le plongeait ainsi dans le marasme possédait une royale chevelure blonde dans la-

quelle l'art du coiffeur n'entrait pas pour plus d'un quart, une chevelure d'un mètre quarante, épaisse et douce, et fleurant d'enivrants parfums. Cela valait bien une migraine !

L'événement finit par une brouille. Or, Stanislas avait justement réuni des fonds pour solder une forte note de couturière ; l'autre, le complice de la trahison, s'étant avec ivresse chargé de ce soin, ces fonds devinrent disponibles et Stanislas se demanda ce qu'il en ferait.

En considérant par hasard l'humble vêtement de certains de ses livres préférés, une vague honte lui vint. Ces amis-là ne le trahiraient jamais et il les laissait sans parure, ou même tout nus, l'accompagner dans la vie ! Et il couvrait de soieries et de dentelles coûteuses les créatures fallacieuses qui troublaient sa tranquillité par des trahisons cousues de fil trop blanc !

Cela ne pouvait continuer ! A eux, les vrais amis, quelques parures aussi !

Et Stanislas consacra l'argent de la couturière au relieur.

IV

Dix années se sont écoulées. Stanislas n'a plus de maîtresses, il n'occupe plus son petit appartement de garçon. Il n'est plus le bibliophile goulu de naguère, il a oublié le chemin des quais et méprise considérablement les pauvres boites et leur contenu. Stanislas habite un bel hôtel vers l'ouest de la grand'ville, il fréquente les luxueuses librairies aux « *livres rares et curieux* ». Il a définitivement liquidé, après des éliminations successives, ses amis de jeunesse d'extraction médiocre et d'humble vêtement, pour se faire collectionneur d'éditions précieuses et adorneur de volumes rares. Ses amis, il les lui faut mainte-

nant beaux de condition, grands de marge, enrichis d'estampes avant lettre — et avec remarques — et en plusieurs suites!

De plus, il est marié. Comment cela s'est fait, il ne s'en souvient guère. Des émotions de ventes de bibliothèques illustres, de trouvailles bibliophilesques et autres choses plus capitales, ont jeté comme un brouillard sur les détails de cet événement.

Madame est charmante, mais il n'y a pas qu'elle dans le monde en cette condition, et Stanislas aperçoit dans ses vitrines des raretés plus insignes, des objets véritablement uniques. — O beauté féminine, combien fragile! combien fugitive! se dit parfois Stanislas, prétendrais-tu lutter contre ces doux maroquins dont l'éclat et la fraîcheur ne passent pas comme un déjeûner de soleil, mais subsisteront pendant trois cents ans et plus!...



Les plaisirs mondains ne sont pas le fait de Stanislas, tandis que Madame vogue avec religion de réception en five o'clock tea. Stanislas fait médiocre figure aux grands dîners ou aux soirées, les menus papotages de société ne le passionnent pas, il n'a jamais pu s'intéresser aux péripéties du concours hippique ou du grand prix; le théâtre l'ennuie, quelques pièces choisies en éditions soignées sur un rayon de bibliothèque lui suffisent. Et quant à la musique, elle lui est indifférente comme à tous les esprits sains et bien équilibrés, elle ne le gêne que lorsqu'elle

est vraiment par trop bruyante. Ses seules manifestations raisonnables lui semblent être les coups de tambour et les éclats de trombones destinés à exciter la fureur guerrière des troupes. Tout le reste n'est que vain bruit.

Madame laisse donc monsieur courir comme elle dit à ses five o'clock bouquins ou se réfugier dans sa tour d'ivoire en papier imprimé.

Chose curieuse, si Stanislas est quelquefois morose, c'est quand il ajoute quelques merveilles à sa collection, quelques pharamineux volumes enlevés à coups de billets de banque aux grandes ventes, car en contemplant amoureusement les objets de sa flamme, il lui pointe dans le cervelet cette pensée atroce et frissonnante, qu'un jour il lui faudra laisser tout cela et s'en aller seul, tout seul vers l'inconnu rivage !

V

Stanislas était à Trouville. L'heure du bain. Un défilé de messieurs gros ou trop gros en maillots de toutes les couleurs, de messieurs minces ou trop minces enveloppés de peignoirs, de jolies femmes cambrées dans des costumes très courts et très fanfreluchés, de grosses dames moins fringantes, allait incessamment des cabines à la vague et de la vague aux cabines.

Stanislas en maillot rayé nageotait dans un flot qui baignait de son écume madame Stanislas en costume bleu marine, deux messieurs en maillots rouges, une cocotte en maillot blanc, un boursier juif et un anglais, lorsque tout à coup une idée terrible lui passa par la tête.

Ses bien chers amis, ses livres, étaient là-bas à Paris, dans l'hôtel gardé par un vieux domestique, c'est-à-dire qu'ils se trouvaient, à l'abandon, livrés à cent mille périls! Stanislas eut tout éveillé un véritable cauchemar ; il

vit dans sa bibliothèque d'affreux cambrioleurs en train de piller ses richesses, de les empiler dans des sacs, bousculant à coups de pied ce qu'ils ne pouvaient emporter... D'horreur, Stanislas oublia de nager et coula ; il se rattrapa entre deux eaux à des jambes inconnues, remonta d'une brassée désespérée à la surface et se hâta vers le rivage. Aussitôt à terre, il courut à sa cabine, se rhabilla à toute vitesse et se dirigea vers la gare. Un train sifflait, il sauta dans un compartiment et roula vers Paris, toujours effaré et torturé par la panique.



Bonté du ciel! L'hôtel était intact, aucun cambrioleur n'avait ravagé ses rayons précieux! Stanislas respira. Ouf! Puis considérant son cauchemar comme un avertissement d'en haut, il jura de ne plus s'éloigner désormais, de ne jamais plus abandonner ses trésors.

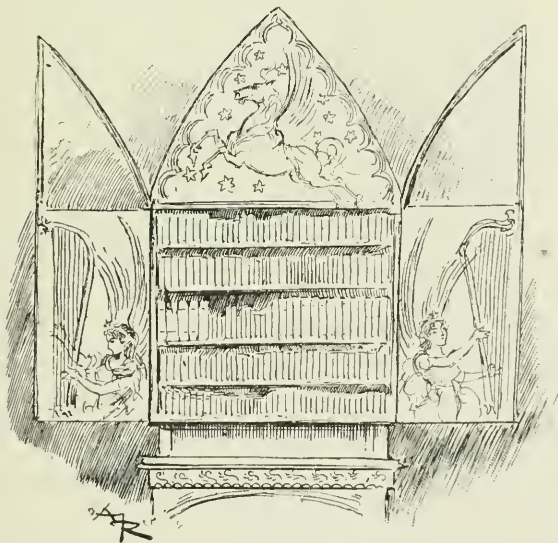
Madame restée à Trouville, stupéfaite de ce départ inexplicable, s'était fâchée. Cette aventure, s'ajoutant à quelques autres du même genre, faisait déborder la coupe de sa longanimité. Des papiers timbrés arrivèrent que Stanislas se fit expliquer et auxquels il fallut bien répondre par des poulets équivalents. Les époux plaidaient en séparation. Ces événements apportèrent un trouble grave dans l'existence de Stanislas; pour oublier ces tracas et s'offrir des compensations, il élargit considérablement le cercle de ses opérations collectionnantes

et s'élança en pionnier à travers de nouveaux filons.

La tour d'ivoire en papier se faisait plus épaisse et montait, montait... Stanislas réfugié à l'intérieur n'entendait déjà plus des bruits du dehors, de la rumeur de la vie qu'un sourd bourdonnement. Ils pouvaient s'agiter, les autres, remuer, s'occuper à un tas de choses quelconques et inutiles, Stanislas derrière son rempart n'avait pas l'ennui de s'en apercevoir. Il n'était plus d'aucun temps, d'aucun petit cercle de créatures aux petits idées et aux intérêts mesquins, il était de tous les temps et de tous les pays, il avait pour compagnie des esprits de toutes les époques, choisis soigneusement.

VI

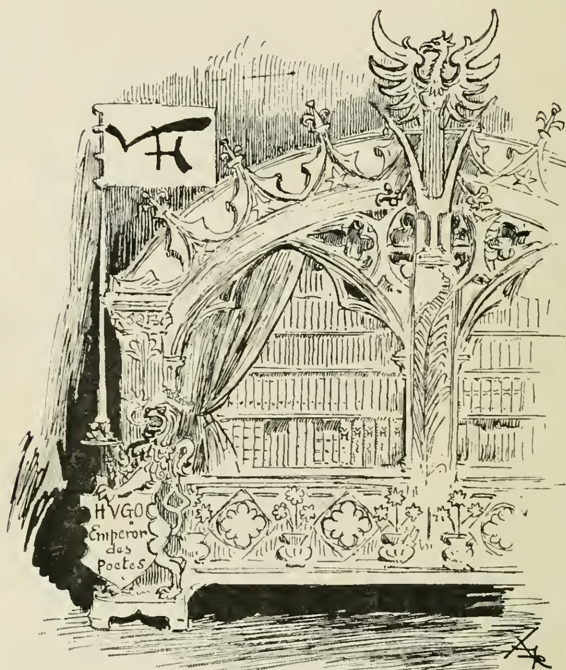
Peu à peu des goûts artistiques se sont développés en Stanislas. Il est loin le temps où le livre vêtu de carton-



nages modestes lui donnait de suffisantes jouissances. Il offre maintenant à ses préférés les plus somptueux vête-

ments. Rien n'est trop beau pour eux, il donne dans le « *luxe effréné des reliures* », il rêve la nuit de toilettes étranges...

Les reliures ne suffisent même plus, car Stanislas s'est mis à composer des meubles bizarres pour les contenir,



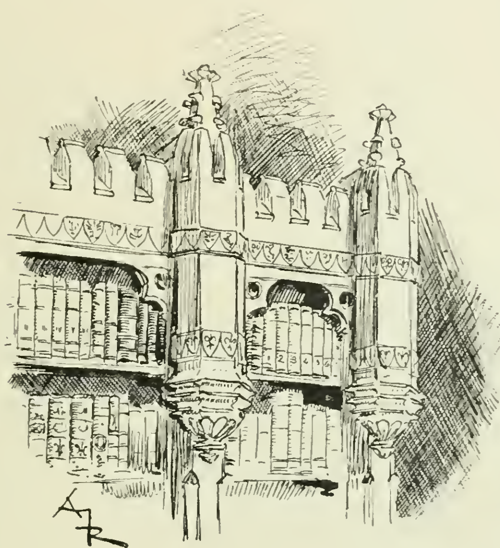
des bibliothèques fantaisistes en rapport de style avec le genre de littérature à y loger, des vitrines symboliques enfin.

On peut voir chez lui — à tout seigneur tout honneur — la bibliothèque des poètes, un grand triptyque de chêne dont le gable aigu se couronne d'un Pégase aux ailes éployées, avec des volets où sur fond d'or des figures ailées accordent la harpe et la lyre.

Les grandes éditions de Victor Hugo sont recueillies en

un meuble particulier, un meuble, non pas, presqu'un autel, superbement gothique, devant lequel un lion héraldique, brandissant une bannière de pourpre aux initiales sacrées, appuie une griffe formidable sur un écusson qui porte les mots : « *Hugo, Emperor des poètes.* »

Les Historiens habitent une bibliothèque sévère en



forme de forteresse à plusieurs étages de créneaux, flanquée de tourelles et décorée d'écussons nombreux.

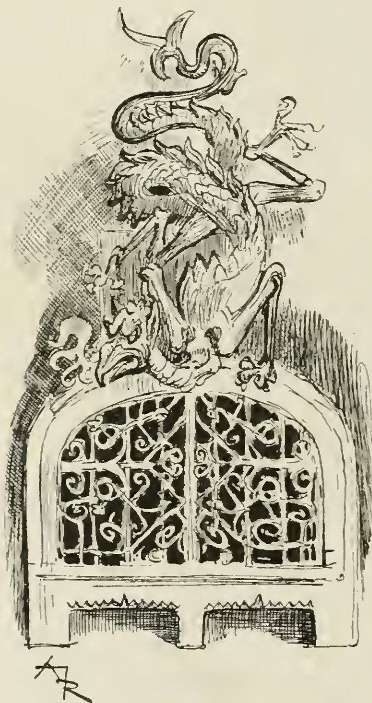
Artistes, romanciers, conteurs, érudits, voyageurs, personne n'est logé de façon banale. Stanislas possède même un *Enfer* pour certains livres qu'il n'a guère achetés, il faut le dire, que pour trouver l'occasion de créer un meuble de plus, très fantastique, en forme de soupirail de catacombe, grillagé de fer, surmonté d'un énorme dragon japonais verdâtre et soufflant des langues de flammes.

Et dire qu'un triste jour, l'hôtel, les livres, les biblio-

thèques étranges et Stanislas lui-même, tout cela se trouva pris dans la suprême conflagration de l'Année terrible et féroce. Immense bol de punch d'une orgie diabolique, Paris flambait au milieu d'un ouragan d'obus.

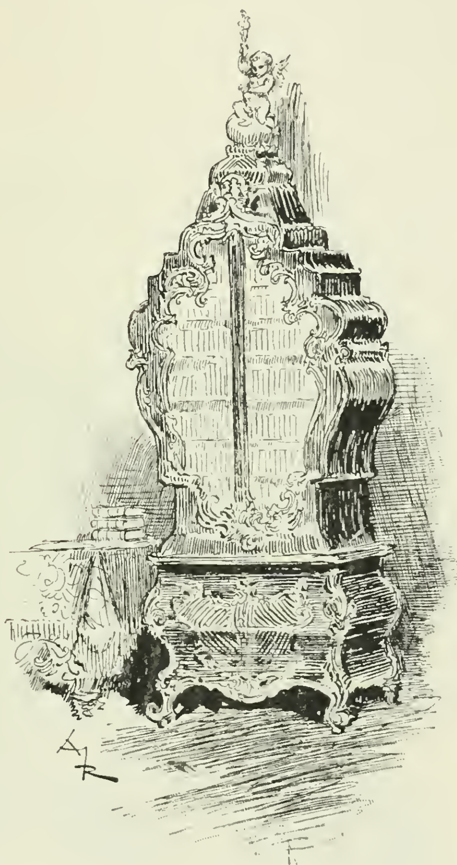
Une haute barricade se dressait sous les fenêtres de l'hôtel, les communards avaient ouvert des brèches dans les murs et garni toutes les fenêtres de matelas pour les tirailleurs.

Dans sa tour d'ivoire transformée en bastion, Stanislas se promenait les cheveux hérissés, sans souci des balles qui sifflaient à travers les pièces et venaient écorner quelque meuble ou crever quelque tableau. Malgré les menaces des fédérés qui parlaient de fusiller le bourgeois et de pétroler la maison pour en finir, quand l'attaque se corsa, on le vit fouiller hâtivement ses bibliothèques, prendre des charges de ses livres les plus précieux et dégringoler dans la cave.



Plus de luxe maintenant, plus de noble installation pour les chers bouquins, ils gisent dans la poussière, parmi les toiles d'araignées et les tessons! La bibliothèque maintenant c'est un casier à bouteilles que Stanislas a débar-

rassé de son contenu, *Château Laffitte 1850*, en jetant les bouteilles au hasard derrière lui. Dans ce caveau obscur des vapeurs de vin montent à la tête, mêlées à une âcre senteur de poudre et de pétrole. Stanislas en a le cerveau troublé, mais cette griserie involontaire lui donne des forces pour descendre des charges de volumes, pendant que le canon et les chassepots continuent leur vacarme et que l'incendie gagne l'hôtel...



C'est fini... tout a péri. La maison éventrée par les obus, incendiée par le pétrole, n'est plus qu'un tas de ruines, les belles bibliothèques, les livres, tout a brûlé. Stanislas survit au désastre et avec lui les volumes du casier à bouteilles!

Chose extraordinaire et qui tient à la grandeur même du cataclysme, Stanislas n'est pas devenu fou!

VII

Avec le temps et l'argent tout se répare. La tour d'ivoire en papier est reconstruite, Stanislas a reconstitué sa bibliothèque en agrandissant ses plans. Une imposante



pièce XVIe siècle a reçu les belles éditions des illustres imprimeurs du temps ; de même il s'est aménagé une pièce du plus pur style Louis XIV pour abriter les auteurs du grand siècle. Un coquet boudoir rococo, enlevé à une petite maison de fermier général, renferme en de merveil-

leuses marqueteries les livres pimpants et coquets de l'époque. De plus les vitrines fantaisistes brûlées ont été refaites avec adjonctions et modifications.

Réfugié dans sa tour d'ivoire au milieu de ses amis, le bibliophile laisse couler le temps et passer les événements. Les volets rabattus, il n'entend que ce qu'il veut entendre et n'a cure du reste. Les clameurs de la rue, de la tribune ou du journal, la bousculade des gens lancés dans la grande escalade, le triomphe de la grosse industrie politique, il méprise ou s'efforce d'ignorer tout cela.

Parfois pourtant ces choses lui reviennent en cauchemars nocturnes; il rêve de nouveaux écroulements et bouleversements, de guerres suprêmes au cours desquelles tous les millions d'insectes européens se rueront farouches et stupides les uns contre les autres, de guerres fantastiquement scientifiques pour lesquelles on mobilisera jusqu'aux Académiciens...

Mais le soleil revenu, Stanislas ouvre ses vitrines, se plonge en un vieux livre, ou caresse quelques reliures en sifflotant, soudain allègre et dispos.

A. Robida

(Texte et dessins).



PARADOXES ESTHÉTIQUES

PARADOXES ESTHÉTIQUES

LES JOUISSANCES D'ESPRIT DES SOTS

Si l'on me demandait sérieusement, en dehors de tout parti pris et de toute convention, quel est l'homme qui, dans les conditions ordinaires de la vie, a le plus de jouissances intellectuelles, je répondrais sans hésiter :

— L'imbécile.

L'Auvergnat, qui mange de la soupe au lard, du cochon, du porc et du petit salé, dîne mieux qu'un fêtard avec une bisque, des huîtres, du gibier, des truffes et du champagne.

Il en est des esprits comme des estomacs : les mets grossiers suffisent à réjouir les simples, tandis que les saveurs le plus savamment combinées s'émoussent contre le parenchyme des dyspeptiques et des blasés.

Les hommes d'esprit sont, pour la plupart, des dyspeptiques du cerveau. Ils ont tellement absorbé d'idées, de formes et de couleurs, que ce qu'ils en absorbent encore les fatigue sans les nourrir.

Qu'est-ce, en effet, qu'un homme d'esprit ? — C'est celui qui cherche partout — et qui l'y trouve — le moyen de glisser sa critique ou d'attacher son sarcasme.

La supériorité n'est pas de faire un chef-d'œuvre ; c'est,

dans tout chef-d'œuvre, de découvrir et de montrer aux autres, avec un verre grossissant, le défaut. S'il arrive qu'il ne puisse ni égratigner, ni mordre, sa réputation est compromise. Ses dents ne doivent redouter aucune lime. Il faut — c'est l'essentielle condition de son existence, — qu'il raie même le diamant.

Toutes les facultés de son intelligence, dès qu'il est en face d'une œuvre de littérature ou d'art, tendent à en étirer le côté grotesque pour en voiler le côté noble, à en dégager la formule ridicule et risible, à la résumer en un mot blagueur.

L'homme d'esprit est un caricaturiste sans palette et sans crayons.

Faire longtemps une chose aboutit à la faire naturellement. On prend le pli, dit la métaphore vulgaire, admirable de justesse comme il se trouve souvent. Or, quand on a passé des années de sa vie à chercher la petite bête et à se tailler des succès dans les parties basses de l'œuvre d'autrui, comment serait-on sensible aux beautés que cette œuvre peut offrir ?

Il est rare que l'atrophie soit à ce point complète qu'on ne les voie pas. Mais on y est indifférent, — à moins qu'on ne s'en irrite ; car plus un ouvrage a de belles qualités, plus la tâche de l'homme d'esprit, dont c'est le métier d'en rire, est ingrate. Et n'est-il pas vrai, dès que le rire n'est plus l'expression d'un contentement ou d'un plaisir intérieur, qu'il devient une grimace, — combien pénible, on peut le demander aux clowns ? Encore ceux-ci n'ont-ils à s'imposer que le rire physique, le rictus des lèvres, le retroussement du nez, le clignement des yeux. Qu'est-ce, quand il s'agit de faire servir ses notions d'art à se moquer de l'art, sa connaissance du cœur humain à supposer la niaiserie dans le sentiment et l'intérêt sous l'émotion, — quand, pour essayer de prouver la jocris-

serie universelle, il faut se grimer l'intelligence en pitre ?

Le pis c'est que ce sont ceux-là, les hommes d'esprit, qui donnent le ton, qu'on prend auprès d'eux des leçons de grâce, et que le genre suprême, c'est d'être en même temps, à leur exemple, impassible et narquois.

Nous n'avons pourtant pas besoin d'aller à cette école et de subir cette influence. La culture intensive que nous recevons, dès notre prime jeunesse, ne nous dispose que trop à apporter dans le monde un cerveau sec et froid. On verse à notre enfance tous les nectars, on lui sert toutes les ambroisies : les enchantements de l'œil, les extases de l'oreille, l'enivrement des passions, leurs luttes, leurs angoisses, leurs conflits avec le devoir, ce qu'elles ont de grand et de vil, les sentiments multiples et complexes de l'être humain, les plus riches fantaisies de l'imagination, les idées les plus hautes et les plus hardies, les plus merveilleuses formes de l'art, sont systématiquement mis à contribution pour nous fournir notre ordinaire intellectuel. Nous sommes à peine sevrés, qu'on nous prodigue cette moelle et ce vin des forts.

Non pas qu'on nous mette à même, en nous disant : Prenez à votre goût et mangez à votre appétit. — Les rations sont faites d'avance, de plus en plus grosses, et il faut, tous à la même heure, les avaler jusqu'à la dernière miette. Pour les faire mieux passer, on y a joint, il est vrai, vingt condiments divers : commentaires, explications, analyses, démonstrations, développements, solutions, extraits, infusions, décoctions et précipités. Si malgré le secours de tant de sauces et de drogues, l'assimilation reste incomplète, tant pis ; le gavage n'en continue pas moins; les indigestions ne comptent pas.

Au bout de huit ou dix années de ce régime, nous sommes libres de dresser notre menu nous-mêmes, admirablement préparés, peut-on croire, à distinguer ce qui est

bon de ce qui est mauvais. Le seul inconvénient, c'est que nous sommes alors, pour la plupart, dégoûtés de tout. Nous avons tout vu, tout pesé, tout disséqué, tout discuté, avant d'avoir commencé de vivre pour notre compte, et nous apportons à ces débuts un état psychologique bizarre, fait de lassitude et d'incuriosité. Nous réalisons à notre manière le *nil mirari* d'Horace. Une belle statue, il y en a dans tous nos carrefours. Un beau tableau, le Louvre et le Luxembourg en sont pleins, et nous y avons déambulé tant de fois par ordre, les jeudis qu'il pleuvait! Les vers, la prose? mais nous avons ingéré ce que ces deux modes d'expression ont produit de plus remarquable en cinq langues depuis Homère jusqu'à Hugo, en passant par Virgile, Shakespeare et Gœthe, sans compter les tartines obligatoires sur tous les grands noms de toutes les littératures de tous les pays et de tous les âges. Le théâtre, nous savons par cœur Corneille, Racine, Molière, d'autres encore, et les matinées, avec ou sans conférences, furent instituées exprès pour nous. Sans doute nous irons aux salons et aux expositions particulières, décernant des épithètes : exquis, très bien, pas mal, horrible, idiot, magnifique, renversant, — du même ton détaché? nous nous montrerons aux premières, parce qu'il faut s'acquitter des corvées sociales; nous parcourrons les livres nouveaux d'un pouce rapide, aux heures de désœuvrement ou d'insomnie, peu fiers, d'ailleurs, de nous livrer à une besogne d'autant plus futile que deux ou trois douzaines de critiques la font à l'envi pour nous. Mais si l'on croit que nous y trouverons de quoi nous échauffer la cervelle et nous faire battre le cœur, on se trompe étrangement. Tout cela, c'est du déjà vu, du ressassé, du défloré; aussi les plus francs ne se gênent pas pour qualifier de balançoire toute œuvre d'artiste, et pour appeler les poètes des raseurs.

Pourtant il en est qui, plus robustes, ou que des hasards de naissance et d'éducation ont privilégiés, conservent leur activité cérébrale, éprouvent le besoin de vivre intellectuellement. D'autres encore ne prennent pas leur parti de cette anesthésie des facultés esthétiques et s'efforcent de réagir. Comment galvaniser ceux-ci, comment satisfaire ceux-là ?

Piment, moutarde, curry, cayenne, muscade, cannelle et gingembre, toutes les épices à la rescousse ! Et tous les alcools aussi : tel, à qui le cognac parait fade, se réveille au fumet du méthylène. L'absinthe du vieux bohème l'opium et le haschisch des âges romantiques, sont d'un appréciable secours, et la morphine est devenue littéraire.

De ce besoin de sentir quand même viennent les outrances du naturalisme dans la peinture de nos misères morales et physiques, les expériences à la fois hardies, naïves et saugrenues des théâtres « libres », les essais de rénovation prosodique et de dislocation de la phrase, les obscurités voulues et cherchées, les non-sens suggestifs, la perversion des moyens et du but dans les arts plastiques et littéraires, les tordions épileptiques de la statuaire, les invraisemblances de lignes et de couleurs chez les peintres, les chapelles et oratoires instrumentistes, évolutistes, impressionnistes, symbolistes ou autrement décadents. De là aussi la poussée vers l'occulte et vers les phénomènes psychiques dans la vie et au delà de la mort, car ceux dont la sensibilité n'est pas éteinte l'ont exacerbée, si bien que la génération instruite de notre temps vacille entre la névrose et l'inertie.

On en est arrivé à se donner comme but suprême la culture de son moi, c'est-à-dire la préoccupation constante, en toute circonstance et à propos de tout, d'analyser ses propres sensations — non point de les contrôler ou de les diriger, — mais de les alimenter, d'en préparer et d'en

soigner l'éclosion, comme de quelque fleur monstrueuse, et d'y asservir ses actes, tout en les jugeant. C'est devenu une volupté que d'assister, témoin intéressé mais passif, au développement en soi d'un sentiment quelconque, mauvais ou bon, et, quand il a pris des proportions énormes, de s'admirer également comme coquin ou comme héros.

Ah! je ne nie point qu'il n'y ait là une source de jouissances aiguës, pénétrantes, d'une intensité à provoquer le spasme ou la pamoison. Mais à quel prix sont-elles achetées? Que de douleurs les précèdent. Et puisqu'il faut analyser et creuser, n'est-il pas vrai que la douleur en est toujours le fond?

Je ne parle pas de la perversité morale, des conséquences désastreuses que le système entraîne au point de vue social; je ne parle même pas des résultats individuels auxquels il a chance d'aboutir, et dont on trouve des exemples encore plus frappants dans la *Gazette des Tribunaux* que dans le roman contemporain. Je cherche à me mettre pour un instant — et comment cela me serait-il difficile, puisque j'y ai la même préparation et les mêmes sollicitations qu'eux, — dans l'*état d'âme* où ces raffinés s'arrêtent et se complaisent, et je n'hésite pas à déclarer que les jouissances intellectuelles qu'on y trouve sont comparables, dans l'ordre physique et toutes proportions gardées, à celles d'un lépreux qui gratte ses plaies.

S'ensuit-il donc que les pures joies de l'esprit soient, à notre époque, réservées absolument, par privilège exclusif, aux seuls imbéciles?

En vérité, c'est à voir.

Il faut d'abord écarter la foule des prétentieux ignorants, des *cockneys* et des *snobs*, comme disent tant de gens qui, pour se faire mieux comprendre de leurs com-

patriotes, empruntent, au petit bonheur, des mots à l'étranger. Le type, il est vrai, se multiplie avec une extraordinaire exubérance parmi nos voisins, les Anglais, et constitue un article d'exportation continue dans le monde entier. A des saisons de l'année qui varient suivant les latitudes, il n'est pas un monument, pas une collection, pas un site pittoresque connu et classé qui ne soit envahi par des théories de *misses* et de *ladies*, escortées d'un révérend en longue redingote et chapeau mou, et suivies de quelques *joung gentlemen*, coiffés de casquettes bizarres, vestonnés de *home spun* bourru et culottés de *knickerbockers*. Ces honnêtes personnes, toutes munies d'un *Bœdecker* ou d'un *Murray*, s'arrêtent, regardent, lèvent la tête, s'exclament et se pâment au bon endroit, après référence à leur bouquin. Le soir, dans leur chambre d'hôtel, elles en délaieront le texte avec le boniment du guide, dans ces interminables lettres où les lignes se croisent en long et en large sur chaque page et dont la lecture en famille prépare efficacement au recueillement assoupi de la prière du soir. Ce sont les mêmes personnes qui lisent assidûment les poèmes en plusieurs milliers de vers et les romans en trois volumes dont la librairie anglaise a le monopole et le secret. Elles savent d'avance, par une revue critique comme l'*Athenæum* ou l'*Academy*, l'opinion qu'elles en auront après lecture et comme il conviendra d'en parler.

Le plaisir que ressent un être de cette catégorie — il n'y en a pas qu'en Angleterre — est incontestable; mais il n'est pas sans analogie avec la satisfaction gastronomique du Dumanet qui était l'ami du brosseur d'un capitaine qui mangeait souvent du foie gras.

On a maintes fois remarqué combien les Parisiens d'une certaine classe — petits bourgeois, boutiquiers et boutiquières de toute taille — sont heureux et fiers de

connaître de nom et de vue un acteur ou une actrice, fût-ce du théâtre des Batignolles, de lui avoir parlé, d'être informé de quelque trait de son caractère ou de quelques détails de sa vie. Il y a là un phénomène du même ordre, tout de niaise vanité.

Mais que ces mêmes gens entrent dans le même théâtre, ou dans un autre, un soir de farce ou de mélo : ils riront à se donner la colique, ou tremperont de larmes leurs mouchoirs, en toute bonne foi; ils seront égayés ou émus dans l'intimité de leurs fibres. Le jeune diplomate et le vieux banquier, assis aux Français ou à l'Opéra, paieraient cher, si elles s'achetaient, de telles sensations.

Les cerveaux obtus qu'un couplet de Kam-Hill ou le geste canaille d'une cascadeuse de café-concert illuminent, la cuisinière qui suit, haletante, les péripéties d'un roman de Bouvier ou de Montépin, le calicot dont la rate se désopile à une vieille histoire de Paul de Kock ou à un conte nouveau d'Armand Silvestre, les amateurs d'art qui appendent des poissons et des gibiers peints en relief aux parois de leur salle à manger, qui admirent la queue du renard de La Fontaine au Ranelagh, et qui s'extasient devant une photographie coloriée en prononçant cet éloge suprême : — C'est parlant ! — sont véritablement dignes d'être enviés, car ce n'est pas seulement dans le Royaume de Dieu que se vérifie la parole : Bienheureux les pauvres d'esprit !

En un coin perdu de la Vendée, j'ai connu un bonhomme, fonctionnaire du gouvernement, qui, en dehors de son journal quotidien, n'avait jamais lu que le *Génie du Christianisme* et *les Martyrs*. On ne se figure pas le ton de certitude sereine avec lequel il déclarait, chaque fois qu'il en trouvait l'occasion ou qu'il pouvait la faire naître, que Chateaubriant était « la plus belle plume du siècle ». Sans être troublé par une comparaison, sans

être effleuré par un doute, il vivait en communion constante avec ce qui était pour lui la plus haute manifestation du génie. Il n'y a point pour l'intelligence, qu'elle soit d'ailleurs forte ou faible, de bonheur plus grand.

Etre sot — débile d'esprit ou ignorant — n'est pourtant pas, — quoi qu'il paraisse ressortir de cette rapide étude — la condition sans laquelle la plénitude des jouissances intellectuelles est interdite aux hommes de notre temps et de notre civilisation. Comme ces marbres de Carrare, dont parle le poète, que rien ne souille et que les eaux du ciel n'entament jamais, il est des intelligences qui ont acquis la science du bien et du mal sans cesser d'être vierges, dont le vent de la vie n'altère pas la fraîcheur, dont l'expérience n'émousse pas la sensibilité. Ouvertes à toutes les idées tout en dédaignant les vulgaires, capables de toutes les émotions, sympathiques à tous les sentiments généreux, exercées à reconnaître le beau partout où il est et irrémédiablement énamourées de lui, elles ont des joies supérieures aux autres de toute la différence qui sépare l'instinct de la conscience, le mouvement réflexe de la raison.

Tel est le caractère propre de l'artiste. Non pas l'artiste en vertu d'une patente, d'un diplôme ou d'une affiche, celui qui ne voit dans son art qu'un instrument de popularité ou de fortune, qui fait de la musique, des livres, de la peinture, des bronzes ou des terres cuites, au goût du jour et d'après les modèles le plus demandés. Celui-là est un industriel comme un autre, que rien n'émeut autant qu'une bonne affaire et dont la jouissance cérébrale se mesure à son gain. Je ne veux parler que de l'artiste véritable, qui peut ne pas faire fi de la richesse et des satisfactions qu'elle procure, mais pour lequel nulle joie n'est égale à cet indéfinissable frisson qui, en présence d'une belle œuvre ou d'un grand acte, lui coule le

long des vertèbres et le point au cœur. Il n'a même pas besoin de créer; il suffit qu'il comprenne les œuvres des créateurs : il s'égale à eux par l'intelligence, sinon par l'exécution, et s'il lui manque la fière et suprême volupté de l'enfantement, il n'en a, du moins, ni les affres ni les tortures.

Du reste, il se rencontre, dans son mode de jouissance, avec l'ignorant et le sot. Ici encore les extrêmes se touchent. Pas plus qu'eux il n'analyse avant de sentir. Plus tard, s'il lui plait, il se rendra compte de son impression, en reconnaîtra l'origine, en démêlera les éléments, en déterminera la nature, la suivra depuis la cause jusqu'à l'effet, mais quand l'émotion frappe, il ouvre et se donne tout entier.

Comparaison n'est pas raison, et l'on entend bien que je n'assimile pas le sot à l'homme de génie. Néanmoins la faculté émotive, tout en se prenant à des objets différents, procède chez tous deux de même sorte ; et l'on peut dire, sans changer la portée d'une parole célèbre, qu'un grand artiste admire et sent comme une bête.

B.-H. Gausseron.

UN COIN OBSCUR

DE LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

UN COIN OBSCUR

DE LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Permettez-moi de vous conduire où vous n'avez jamais été — à la Bibliothèque nationale.

Ne vous récriez pas. Vous êtes des érudits, je le sais. Il ne s'agit pas de la cour d'honneur sur laquelle s'ouvre la grande salle des Imprimés, ni de prendre, un peu plus loin, toujours rue Richelieu, l'entrée latérale qui conduit, pour parler administrativement, au Département des Médailles.

Vous connaissez, je ne vous ferai pas l'injure d'en douter, ce sanctuaire des livres et des Estampes, où chaque jour s'entasse tout ce que l'esprit humain peut produire. Aussi n'est-ce pas là que je veux vous mener. Nous tournerons à gauche à l'angle de la rue des Petits Champs pour longer le pavillon et la haute grille, dont la grande porte s'ouvre rarement.

Bien des fois sans doute vous êtes passé par là, levant à peine la tête au milieu de vos rêveries pour regarder de ce côté avec indifférence l'aspect de l'ancien palais Mazarin. Voyons, n'est-ce pas vrai, avais-je raison, en commençant?

Nous voici au n° 8. Sonnez avec moi à cette petite

porte à barreaux de fer, celle par où entre et sort M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur de notre grand Dépôt national, qui n'a de rival au monde que le British Museum. La Bibliothèque est comme un gouvernement. A sa tête est cet homme éminent par la science et l'autorité qui s'attachent à son nom.

Vous vous trouvez au milieu d'une vaste cour autour de laquelle règnent des bâtiments dont l'architecture sévère à briques rouges, malgré les restaurations subies lors de la grande reconstruction de la Bibliothèque nationale sous le second Empire, ont conservé leur style Louis XIII.

Nous sommes loin de l'élégance des Valois et de la profusion d'ornements qui caractérise leurs constructions. Les lucarnes, qui surmontent les deux façades parallèles, ont un aspect triste. Cependant le corps de bâtiment du fond de la cour a de belles lignes. Des pendentifs sculptés ornent le pavillon central qui sert d'horloge. L'œil du milieu est un cadran au cercle doré, surmonté presque gracieusement d'un fronton en demi-circonférence abritant des reliefs allégoriques. Le perron est celui qui conduit à l'appartement du directeur général. Dès que vous quittez le pavé, une vaste marche en hémicycle, tenant toute la largeur de la cour, forme terrasse bitumée. Par les fenêtres du rez-de-chaussée vous apercevez une pierre épigraphique, des bancs, une chaire et une rangée de chaises. C'est la salle des Cours, et pour bien marquer que vous êtes dans une maison érudite, le mot Cours, en ouvrant la porte vitrée qui donne accès à l'escalier, est écrit avec un V.

Ne nous laissons pas séduire par les contemplations archéologiques du monument; montons l'escalier à droite. Arrivé au second étage on lit : *Service des pompiers.* Sur le palier, dans une armoire, tout l'appareil usité pour

éteindre les incendies. Dans une boîte, sous verre, la clef toute prête, en cas de sinistre. Défense de fumer, comme dans tout l'établissement.

Inutile de sonner. La clef est sur la porte d'à côté. Entrons, doucement. Nous sommes dans la *Bibliothèque des Sociétés savantes*, installée dans ce coin obscur de la Bibliothèque nationale, après avoir pérégriné du Ministère de l'Instruction publique à la Bibliothèque Mazarine. Peut-être changera-t-elle de place un jour, quand un vote du budget aura permis de compléter le côté de la rue Colbert. Mais le voyage ne sera pas long. Il ne dépassera pas le quadrilatère, car ce qui entre à la Bibliothèque nationale n'en sort plus.

Deux larges pièces, ayant jour par de hautes fenêtres sur les cours de la rue Vivienne et de la rue des Petits-Champs, servent d'asile à cette collection la plus riche actuellement en publications émanant des Sociétés savantes de Paris et de la province. Encore est-elle plus riche en documents des départements que de Paris. Les plafonds élevés ont permis d'établir des galeries tout autour, et même une sorte d'entre-pont réservé aux publications parisiennes.

C'est M. Jules Troubat, un érudit et un vaillant, l'ancien secrétaire de Sainte-Beuve, qui est préposé à la garde et au classement de ces richesses intellectuelles. Il était, en dernier lieu, bibliothécaire du palais de Compiègne. Comme compensation on lui a donné ce poste, que méritaient bien sa valeur personnelle et la conscience avec laquelle il remplit toutes les fonctions dont il est chargé.

Son prédécesseur, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, fils du député, successeur de M. Hippolyte Carnot à l'Académie des Sciences morales et politiques, a écrit la Bibliographie des Sociétés savantes. C'est un travail qui se continue et

se complète actuellement sous la direction de M. le comte de Lasteyrie et sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Ce sera le véritable fil conducteur à travers ce vaste labyrinthe : il ne suffisait pas d'entasser tant de documents précieux, mais il fallait encore savoir où les trouver.

M. Jules Troubat est à sa table. Il a devant lui des fiches blanches et des brochures de couleurs variées. En maître de maison bien élevé, il vient à nous pour nous recevoir et pour nous introduire dans cette Bibliothèque où s'écoulent ses journées. Son visage ouvert et bienveillant conquiert de suite toutes nos sympathies. Il sait nous mettre immédiatement à l'aise. Il nous parle d'abord non de lui, mais de son prédécesseur qui l'a initié à ses fonctions et il ajoute, avec modestie, que M. Lefèvre-Pontalis avait sur lui l'avantage des élèves de Saint-Cyr sur les soldats de fortune, car il était sorti de l'École des Chartes après de brillantes études.

— Permettez-moi, nous dit-il ensuite, de vous faire les honneurs de ma résidence et avant tout de vous démontrer l'utilité du répertoire auquel vous m'avez trouvé en train de travailler — et il nous désigne les feuilles qu'il est occupé à remplir de toutes les indications nécessaires. Tenez, un exemple : dernièrement un jeune savant de Baltimore vient me voir et me demande les éléments d'un sujet de thèse qu'il prépare. Vouloir fouiller volume par volume toute la Bibliothèque des Sociétés savantes prendrait un temps considérable et réclamerait une patience de bénédictin. Cet étudiant américain a lu attentivement tout ce qui a paru de la bibliographie et a pu relever plus de cinq cents numéros se rapportant à l'étude qu'il préparait. Aussi le folk-lorer avait son siège fait quand il retourna à Baltimore.

La visite des rayons commence entremêlée de réflexions

sagaces, d'explications précieuses, de renseignements inédits sur les trésors cachés que renferme cet asile de l'esprit. Nous allons résumer cet entretien avec M. Troubat et vous allez juger de ce que l'on peut apprendre dans une heure de conversation avec un professionnel.

La province trouve chez elle beaucoup à glaner en dépouillant ses archives, en y mettant de l'ordre et de la classification. On peut dire qu'elle alimente Paris d'histoire nationale. Comme les chemins de fer, qui créent des centres nouveaux, elle arrive à tirer de l'obscurité et de l'oubli des communes qui ne croyaient pas avoir d'histoire. Elle a ses stations héraldiques où elle découvre des titres de noblesse aux noms les plus modestes. Les généalogies abondent dans ces fascicules. Une première trouvaille éveille la curiosité des chercheurs, qui peu à peu remontent jusqu'à la tour de Babel féodale, d'où les premiers du nom se dispersèrent et se ramifièrent. Il est très intéressant de voir se reconstituer ainsi à travers les siècles l'histoire authentique de certaines familles de province. On apprend aussi à méditer sur les retours d'ici-bas et à constater combien sont humbles souvent les origines d'illustres noms d'aujourd'hui.

Mais ces recueils sont polymathiques, c'est-à-dire qu'ils traitent de tout : agriculture, sciences, lettres et arts. La reconstitution de toutes ces académies date du commencement du siècle, car un décret de la Convention les avait supprimées toutes. Il y eut partout, à l'aube du XIX[e] siècle, sous l'influence des temps, un esprit nouveau, un souffle encyclopédique, une véritable renaissance, un besoin très vif de retourner vers les études depuis longtemps abandonnées. Les plus grands noms tinrent à s'associer à ce mouvement comme correspondants ou collaborateurs de ces académies régénérées.

Ainsi l'Académie du Gard, en 1808, inscrit, parmi ses

associés, Gœthe à Weimar, et, parmi ses membres *ordinaires non résidants,* M. Guizot — il était, en effet de Nîmes.

Victor Hugo, né à Besançon, figure dès 1829 parmi les associés correspondants de l'Académie de cette ville. Avant on y voit apparaître, en 1820, Charles Nodier, et en 1828 le baron Taylor, le fondateur célèbre de plusieurs associations artistiques.

A l'époque où l'on parlait le plus de décentralisation, l'Académie de Caen recrutait parmi ses membres Lamartine en 1840 et plus tard Patin, Jules Simon, François Coppée qui ne sont pas tout à fait les premiers venus dans le monde des lettres.

Le poète Parny était membre correspondant de la société académique de Nantes en 1799, Blanchard l'aéronaute en 1798, le père de Mérimée le devient en 1822. Lanjuinais, Emile Souvestre, Boulay-Paty et Pitre Chevallier ont figuré dans cette association. Eugène Talbot, devenu plus tard l'un des brillants professeurs de Paris, y a rempli les fonctions de secrétaire. J'ai eu l'honneur d'y faire mes premières armes en 1860.

En 1817, M. Patin, maître de conférence à l'Ecole normale, était membre non résidant de l'Académie de Rouen qui n'a pas eu Flaubert, pas plus que l'Académie Française d'ailleurs, mais elle a eu son père, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, inscrit en 1815, l'année peut-être où Mme de Staël accepta son hospitalité, rue de Lecat, 7.

L'illustre Chevreul de l'Institut envoyait, en 1852 et en 1854, des articles sur la *Baguette divinatoire* et sur *les tables tournantes*, aux publications du centre littéraire créé à Angers, sa ville natale.

Victor de Laprade, fils d'un médecin de Lyon, entra en 1842 à l'Académie de cette ville en attendant l'autre. Il était alors avocat, plaidait peu et rimait beaucoup.

Piron lui-même avait tort de se vanter de n'avoir été d'aucune Académie, puisque, après les avoir criblées toutes d'épigrammes, il fut de celle de Dijon, sa ville natale. Pour lui ce n'était peut-être rien, mais pour les Dijonnais c'était quelque chose.

MM. Pasteur et Reyer sont de nos jours membres associés de l'Académie de Marseille. Renan était membre correspondant de l'Académie de Bordeaux ; M. Joseph Bertrand est associé honoraire de l'Académie de Toulouse. Vous voyez que Paris ne dédaigne pas les Compagnies de province.

Chateaubriand, Baour-Lormian furent maîtres es-jeux floraux comme Mistral est félibre. Eugène Hugo, qui mourut fou à Charenton, reçut à Toulouse un souci réservé en 1818 avec une *Ode sur la mort du duc d'Enghien*. Victor Hugo remporta le *lys d'or* en 1819 avec *l'Ode sur le rétablissement de la statue de Henri IV*. Ce furent ses premières palmes académiques. Il ne les dédaigna jamais.

Sous nos yeux, des noms d'académiciens poètes illustrent encore les *Muses Santones* et autres : François Coppée, Auguste Vacquerie et Sully Prudhomme y trouvent un rayon de gloire. Il en est aussi de plus modestes qui tiennent leur place au Parnasse contemporain.

Mais la poésie n'est pas le fait en général de ces Sociétés destinées à reconstruire surtout l'histoire locale. Cependant dans les études historiques on évite les époques qui passionnent en dehors de la science pure déjà bien suffisante pour mettre le feu aux poudres. Le XIXe siècle est généralement interdit dans certaines associations. C'est surtout du passé dont elles s'occupent : elles n'en sont que plus archéologiques.

La province n'a guère le moyen de généraliser, mais elle localise, fixe et précise, elle rend plus d'une fois ainsi

service aux historiens de la capitale. Rennes s'est passionné pour Duguesclin, Orléans pour Jeanne d'Arc, la Corse pour Bonaparte, la Gironde pour l'architecte Louit, Nantes pour Carrier, la Picardie pour Robespierre, comme Rosati. M. Alexandre Sorel de Compiègne a su trouver un certificat qui manquait à Michelet, et qui constate la mort de Maillard le sinistre Septembriseur le 26 germinal an II. A Clermont-Ferrand, un poète, fils de poète, M. Emmanuel des Essarts, chercheur infatigable, publie sans cesse des documents inédits et verse ainsi du vin nouveau dans de vieilles outres, et les outres se rajeunissent. Le savant conservateur du musée de Versailles, M. Eudore Soulié, beau-père de Victorien Sardou, a fait d'intéressantes découvertes sur l'histoire des Poquelin.

C'est une façon de surprendre et d'appliquer le document humain que de vivre ainsi dans les liasses des minutes de notaires et les paperasses poudreuses des vieilles archives des préfectures. Un de ces pourvoyeurs acharnés de ces recueils d'Académies et de Sociétés savantes disait :

— Transportez-moi où vous voudrez, pourvu qu'il y ait des registres inédits à dépouiller. Je m'identifierai avec, et rendrai autant de services que dans ma chaire d'histoire locale.

C'était un Parisien, correspondant de l'Institut, qui vécut à trois cents lieues de sa ville natale et qui n'éprouvait pas plus de nostalgie que Cavour descendu du faite des grandeurs et vivant au milieu de ses paysans. Il épuisa successivement, dans deux cités d'adoption, les archives de deux provinces, écrivit sur place l'histoire de leurs communes, et ne laissa rien à glaner après lui, comme l'avait fait avant, au siècle dernier, Dom Grenier pour l'abbaye de Corbie.

Ils sont nombreux les travailleurs qui se sont employés

à reconstituer ainsi tout le passé archéologique de notre pays, à en relever les ruines, ou tout au moins à les faire renaître sur le papier. Ils s'appellent Léon Féret qui découvrit la cité de Limes, près de Dieppe, Deslongchamps, de la Faculté de Caen, dont nous mentionnerons le rapport sur les stations préhistoriques découvertes aux environs de Falaise; Ernest Chantre de Lyon, qui publie de remarquables travaux sur le Caucase, dans la *Société anthropologique de Lyon*. Boucher de Perthes, d'Abbeville, qui a tant révolutionné la science avec ses recherches anthropologiques sur l'homme antédiluvien ; M. de Caumont, qui a créé le *Bulletin Monumental*, paru à Caen en 1834 avec le concours des antiquaires les plus instruits des diverses parties de la France, les La Saussaye, les Jules Renouvier, les Lambert, les Prosper Mérimée, les de Chastellux, les de Courcy, l'abbé Cochet, Darcel, Benjamin Fillon, Edmond Blanc et Léopold Delisle.

Il serait trop long de rechercher et d'énumérer tous les collaborateurs célèbres dont les noms sont l'honneur de ces recueils des sociétés littéraires des départements. Il faudrait feuilleter tous ces livres pour dresser un catalogue à part, qui serait un livre d'or des plus précieux.

Ces sociétés ne se sont pourtant pas circonscrites seulement dans des productions littéraires, des reconstitutions historiques, et dans des recherches archéologiques. Des publications spéciales contiennent aussi de très nombreuses et très curieuses observations médicales. Les médecins de province saisissent avec empressement l'occasion de faire connaître dans des revues particulières, non seulement à leurs collègues de la même région, mais à tous leurs confrères du monde médical, d'intéressants cas pathologiques qui peuvent puissamment aider cet art de guérir, toujours en enfance. Nous aurions fort à

faire s'il fallait nous étendre sur un pareil sujet, mais on ne saurait passer sous silence le concours utile qu'ont dû apporter aux grands maitres parisiens de la médecine et de la chirurgie contemporaines la consignation authentique de cas particuliers, souvent fort rares, et toujours bien étudiés. Ces découvertes ont ouvert plus d'une fois des horizons nouveaux à nos Facultés, n'en déplaise aux personnes illustres qui les composent.

Citer les noms des infatigables pionniers qui reviennent sans cesse dans ces annales, ainsi que le détail de leurs travaux et de leurs découvertes, nous entrainerait trop loin. Nous renvoyons ceux que ces révélations pourraient intéresser à la partie scientifique de la bibliographie, dont nous avons parlé. Ils ne regretteront pas d'y venir butiner de temps à autre.

La vie intellectuelle d'un département peut s'évaluer d'après le nombre de ses sociétés savantes.

Il y a quelques années, la Seine-Inférieure en comptait 28, le Rhône 26, le Nord 24, la Gironde 22, le Calvados 20, les Bouches-du-Rhône 16. Nous nous arrêterons là pour dire seulement qu'un seul département n'a publié jusqu'ici qu'un bulletin d'agriculture — celui de l'Indre. Ses conservateurs de monuments et de documents historiques n'ont pas encore formé un faisceau.

Cependant il ne faut pas apprécier les autres milieux à la quantité, mais à la qualité des travaux qui en émanent. Chaque recueil a sa moelle et sa substance; il n'est pas indispensable d'être du pays ou de la contrée pour s'intéresser à ces publications. Comme un touriste se détourne de son chemin et fait un crochet pour visiter une curiosité qu'on lui signale dans les environs, le chercheur ne perdra pas son temps à visiter le dépôt que dirige M. Jules Troubat. Il n'y trouvera pas toujours ce qu'il désire, mais il sera satisfait de sa visite, ne serait-ce

que pour y apprendre qu'Alger a ses sociétés savantes, sa *Revue africaine, Journal des travaux de la société historique algérienne*, dans laquelle le général Faidherbe avait publié de nombreux chapitres. Constantine possède l'*Académie d'Hippone*, Oran une Société de géographie et d'archéologie. La Cochinchine la *Société des études indo-chinoises de Saïgon*, Saint-Denis de l'Ile de la Réunion a depuis longtemps créé sa *Société des Lettres, Sciences et Arts*. La patrie de Leconte de l'Isle et de Lacaussade voit éclore de nombreux poètes. — En 1870, il se publia à Nouméa un *Bulletin de la Société des recherches de la Nouvelle-Calédonie.* — Rome n'est plus dans Rome, Paris n'est plus dans Paris, l'érudition a jeté son cable à travers les mers.

Voilà le résumé très succinct d'une heure de conversation. Lecteurs, plus instruits que nous, convenez cependant que vous avez appris quelque chose, grâce à l'obligeante courtoisie et à l'érudition de notre bibliothécaire qui est lui-même membre correspondant de l'Institut de Genève. Quant à nous, en le quittant, nous nous disions qu'il avait raison et que dans son département, véritable Californie de l'esprit, les rayons étaient des filons inépuisables.

Aussi charmé de notre visite, au moment de reprendre la porte de la rue des Petits-Champs, le mot d'un penseur nous revenait à la mémoire : « Les petites choses sont grandes ».

Paul Eudel.

LES CHEVAUX DE MARLY

AUX CHAMPS-ÉLYSÉES

LES CHEVAUX DE MARLY

AUX CHAMPS-ÉLYSÉES

Les deux groupes placés à l'entrée des Champs-Elysées connus sous le nom de *Chevaux de Marly* sont, comme on le sait, l'œuvre du sculpteur Nicolas Coustou. Ils ornaient primitivement le jardin de Marly, et furent transportés à la place qu'ils occupent aujourd'hui sur l'ordre du Directoire.

J'ai eu la bonne fortune de mettre la main sur le rapport officiel de ce déplacement : c'est une sorte d'album oblong, contenant neuf planches gravées et précédées d'une notice fort intéressante, écrite d'ailleurs dans le style pompeux de l'époque. Il est intitulé : *Description des travaux exécutés pour le déplacement, transport et élévation des groupes de Coustou, imprimée et gravée par ordre du gouvernement, présentée au Directoire exécutif, par J.-F.-L. Grobert, chef de brigade d'artillerie, directeur de l'arsenal de Meulan, membre des académies de Florence et de Bologne.*

« Les monuments des Arts qui échapperont à la vicissitude des temps et à l'insulte des passions, dit l'auteur de ce mémoire, sont ceux qui n'ont pas payé de tribut à l'orgueil. Leurs noms sont inconnus ou fabuleux ; ils empruntent de leur propre beauté le droit qu'ils ont à notre admiration; l'ignorance même assure leur durée et la main

furieuse d'un dévastateur s'arrête devant l'objet qui doit tout au génie de l'artiste et rien au nom de son sujet.

« Enfants de l'imagination, les groupes de *Coustou* n'avilirent pas leur auteur par l'hommage d'une flatterie insensée. *Coustou* les créa pour lui, pour sa gloire, et non pour ce roi si peu digne des hommes illustres qui ont forcé l'histoire à conserver son nom.

« Cependant le respect religieux que l'on doit aux productions d'un talent éminent a pu être enfreint. C'était le temps où les ennemis de la patrie avaient transformé en délire l'horreur que l'on doit aux monuments qui outragent la raison. Ils voulaient arracher à la France tous les souvenirs de sa grandeur et des Français égarés prêtaient leurs bras à cet affreux projet. Des coups de feu furent dirigés sur un de ces groupes, mais le génie des Arts le déroba à leur atteinte : les balles glissèrent sur la convexité des chairs, et la perfection de l'ouvrage servit à sa conservation. Les citoyens de Marly arrêtèrent les progrès de cet attentat.... Honneur à ces habitants! honneur à la ménoire des représentants *Ch. Delacroix* et *Musset!* Par leurs soins les groupes furent entourés et conservés ; le gouvernement, averti par eux, ordonna de les transférer dans cette ville superbe qui semble appeler tous les chefs-d'œuvre des Arts, pour les associer à sa gloire. »

Nicolas Coustou naquit à Lyon le 9 janvier 1658. Il avait pour père François Coustou, sculpteur sur bois et pour mère Claudine Coysevox.

Après trois années d'apprentissage le jeune Coustou, dont les travaux étaient dirigés par son père, fit pour son coup d'essai un saint Etienne en bois, qui était représenté à genoux priant pour ceux qui le lapidaient. Cette œuvre déjà remarquable lui valut les louanges les plus flatteuses. C'est alors que Coustou vint à Paris et se

A H H *Jardin des Thuileries*

A B *Ligne Capitale de la Grande Avenue de Chaillot*

C D. *Ligne Capitale du Pont et de la Rue de la Révolution.*

E.... *Rue S.t Florentin*

F *Rue des Champs Elizées*

G *Rue qui conduit à l'entrée latérale des Thuileries*

I I *Arcades qui supportent des Terrasses et forment des promenoirs couverts du côté des Thuileries*

K.K *Les mêmes Arcades du côté des Champs Elizées. Ces Arcades ne sont que projettées, on voit une portion de ce projet dans la Vue figurée ci dessus.*

L.L *Groupes de* COYSEVOX *dits les Renommées*

M.M *Groupes de* COUSTOU

N N N N *Trottoirs* } *Projettées*

O O O O *Fontaines* } *Projettées*

P *Piedestal de la Statue de la Liberté*

PROJET DE DÉCORATION DE LA PLACE DE LA RÉVOLUTION

plaça chez l'illustre Coysevox, son oncle; il y travailla jusqu'à la fin de 1683. — Ses progrès furent rapides : il reçut des mains mêmes de Colbert le prix de sculpture qui lui avait été décerné par l'académie ; c'est alors qu'il partit pour Rome en qualité de pensionnaire.

Pendant trois ans Coustou demeura en Italie; il y étudia assidûment les meilleurs modèles, et y travailla à plusieurs ouvrages qui lui concilièrent l'estime des plus grands maîtres. Le plus considérable de ces ouvrages est la belle statue de l'empereur Commode, représenté en Hercule, qui fut placée depuis dans les jardins de Versailles.

Rentré en France en 1687, et rappelé à Paris après un séjour à Lyon, sa ville natale, il fut choisi pour travailler aux principaux ornements de sculpture dont furent enrichis les châteaux de Versailles et de Trianon. C'est à cette époque qu'il créa les riches morceaux de sculpture qui ornent l'église des Invalides.

Reçu de l'académie en 1693, il donna pour sa réception un bas-relief de marbre, dont le sujet était une allégorie sur la convalescence de Louis XIV, morceau qui lui valut de grands éloges.

Enumérer les nombreuses productions auxquelles Coustou laissa son nom serait chose superflue; rappelons cependant le tombeau du maréchal de Créqui, les deux statues de saint Joseph et de saint Augustin, qui lui furent commandées par les religieuses de Moulins.

En 1701 Coustou commença à travailler à cinq grandes figures de marbre destinées à orner le jardin des Tuileries. Parmi ces cinq figures se trouvaient les groupes représentant la Seine et la Marne, qui sont bien connus.

Ce fut à cette époque qu'il exécuta les chevaux, qui furent placés dans le jardin de Marly.

Il mourut le 1er mai 1733, d'une maladie violente qui

l'enleva à l'âge de 75 ans, et en pleine possession de son talent. Depuis 1720 il avait obtenu la pension de 4.000 livres, dont le célèbre Coysevox, son oncle, avait joui jusqu'à sa mort.

Certaines personnes prétendent que la mort surprit Nicolas Coustou, lorsque le travail des chevaux de Marly n'était pas complètement achevé. Quoique ce fait ne soit pas consigné dans l'histoire de sa vie, on doit présumer que son frère, artiste d'un mérite non moins rare, y mit la dernière main. Tout porte à croire que les chevaux furent commencés en 1700. Nicolas Coustou mourut, comme je l'ai dit, en 1733; et cependant on lisait ces mots gravés sur la terrasse du groupe de droite : « *Coustou*, 1745 ».

Cette constatation ne diminue en rien la gloire du créateur de ces deux chefs-d'œuvre.

Lorsque le transport des Chevaux de Marly, à Paris, fut décidé, lorsque l'entrée des Champs-Élysées eut été désignée pour l'emplacement définitif, l'ingénieur Grobert fut chargé par le Gouvernement d'effectuer ce transport. Ce n'était pas chose facile, et, dans son mémoire, Grobert a rempli douze grandes pages accompagnées de huit planches gravées, pour en expliquer toutes les difficultés. Il serait fastidieux de le suivre dans tous les détails qu'il donne. Constatons que le trajet de Marly à Paris fut fait en *cinq heures de temps :* l'équipage était attelé dans la plaine de dix chevaux ordinaires et de seize chevaux en montant. L'auteur ajoute, ne négligeant pas d'ailleurs de faire son propre éloge, que « les chevaux n'ont fait dans la route aucun effort au delà de celui qu'ils exercent pour le tirage des voitures de ville ordinaires. Si l'on évalue le poids du groupe, du poulain, et du fardier, les théoriciens apercevront avec plaisir que l'on doit au choix des dimensions du char un transport aussi prompt et

aussi facile : ils jugeront que cet exemple peut amener des applications heureuses dans la solution de quelques problèmes intéressants ».

Suit une digression des plus longues, et, il est vrai, des plus inutiles au point de vue technique ; elle est écrite toujours dans le même style ampoulé; et je ne puis résister au plaisir de la donner tout entière. Le lecteur pourra se convaincre ainsi du *fatras pompeux* qui à lui seul peint toute une époque.

« Je ne saurais le dissimuler, l'emploi d'un moyen hardi par sa nouveauté a dû être soutenu par la fermeté qu'inspire la conviction de sa bonté.

« Cette conviction est excusable lorsqu'elle est le fruit de la réflexion et non pas l'aveuglement de la paternité. Des hommes dont je respecte les lumières m'ont communiqué leurs craintes ; les Corps administratifs ont été alarmés sur la réalité du succès. J'ai rassuré les uns et les autres, en opposant les raisonnements puisés dans les axiomes éternels de la théorie, plutôt que le pouvoir dont cette opération a dû être étayée.

« Si l'imagination, franchit l'intervalle qui existe entre ce travail et les chefs-d'œuvre de l'art dont le génie a pu obtenir l'exécution, l'on ne sera plus étonné de leur prompte et facile adoption chez les grandes nations, toutes les fois que la communication entre la faculté d'agir et la puissance d'ordonner a été immédiate et dégagée d'entraves. J'aperçois que le grand nombre des monuments que l'envie épargne, et que la postérité admire, ont été décidés par une résolution prise d'homme à homme ; le Colisée et la façade du Louvre ne sont pas les moindres exemples de cette vérité. La prudence a dû créer des intermédiaires qui arrêtent les surprises de l'intrigue ou les tentatives de la présomption ; des conseils qui sont destinés à épurer les productions du génie avant qu'elles

obtiennent la sanction de l'autorité; mais le public, qui n'a souvent joui des chefs-d'œuvre de toute espèce que par l'emploi d'une méthode tout à fait opposée, n'est-il pas en droit de demander au Gouvernement de ne pas se méprendre entre le désir de maintenir sa garantie, et celui de chercher avec zèle la vérité et de lui accorder une protection efficace contre les passions qui l'étouffent de toutes parts! C'est à la sagesse de ceux à qui un hasard heureux a donné la faculté d'essayer tous les moyens d'opérer le bien dans un Gouvernement naissant à trouver, par l'expérience, la réponse à ces questions; à balancer les inconvénients de la confiance, ou d'un examen livré à la rivalité; à éloigner enfin d'un état libre la manie scholastique d'arrêter une exécution utile par la recherche d'un mieux fantastique, que la jalousie oppose sans cesse au talent timide. Honoré d'une confiance, également méritée par d'autres, je n'applique pas à notre thèse les réflexions que je viens de faire; mais, vivement animé par le désir de voir ma Patrie enrichie des productions qui languissent dans les cabinets des Savants ou des Artistes laborieux, je saisirai, avec le courage que la profession de la vérité exige, toutes les occasions que le hasard peut offrir à ma plume pour appeler l'attention d'un Gouvernement sage, impartial et zélé, sur la nécessité de frayer un chemin facile au génie, pour correspondre avec le pouvoir; sur l'importance de trouver dans celui-ci les lumières et la faculté de juger les juges mêmes qu'il commet pour prononcer sur l'emploi des talents. Je le dis avec une conviction intime, le Gouvernement Républicain me semble le plus propre à procurer de telles qualités dans les gouvernants, et un avantage aussi précieux pour les gouvernés.

« Les amants de la vérité pardonneront à l'importance du sujet cette digression utile. »

Primitivement, dans la pensée des auteurs du projet, les groupes ne devaient pas être placés sur les socles qui existent encore aujourd'hui et dont la frise sculptée, d'un goût douteux, rappelle bien l'époque de la Révolution.

On avait eu l'intention un instant de leur donner pour bases des rochers. On renonça heureusement bien vite à ce projet, en constatant que l'aspect de rochers ne présentait aucune harmonie avec l'aspect de la place, et ne pouvait s'identifier avec les projets que l'on se proposait d'y exécuter par la suite.

En effet un projet de la décoration entière de la place de la Révolution devait suivre de près la pose des chevaux de Marly. Ce projet était des plus intéressants si on en juge par la planche IX du rapport, planche que nous reproduisons.

Des arcades devaient accompagner les groupes de Coustou à droite et à gauche rappelant la terrasse des Tuileries, et faisant face aux Renommées de Coysevox. Au centre de la place, la statue de la Liberté, qui avait assisté à tant d'exécutions, encore éclaboussée du sang des victimes de la Terreur, était conservée. Autour de la statue quatre fontaines devaient protéger en quelque sorte ces jardins en contre-bas, qui avaient causé de si terribles accidents le jour du feu d'artifice donné en l'honneur du mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette ; des balustrades de pierre entouraient déjà ces jardins.

Au delà des chevaux de Marly, traversant les Champs-Elysées dans toute leur longueur, la grande avenue de Chaillot, comme on l'appelait alors, s'étendait jusqu'à la barrière, entre des quinconces d'ormes taillés, suivant la mode du jour. Cette avenue était plus étroite qu'elle ne l'est à présent. Deux rangées d'arbres ont en effet été en-

levées plus tard, lors de la transformation des Champs-Elysées.

Enfin tel qu'il se présentait ce projet d'embellissement n'était pas à dédaigner. Il avait bien le caractère raide et compassé en quelque sorte de son époque, mais en somme il ne manquait pas de caractère. Nous avons pensé qu'il intéresserait nos lecteurs.

Immédiatement au-dessous de la terrasse, et dans l'assise supérieure du piédouche, devait être incrustée une tablette de marbre, avec l'inscription suivante :

LES GROUPES ÉLEVÉS SUR CES PIÉDESTAUX REPRÉSENTENT DES CHEVAUX NUMIDES DOMPTÉS PAR DES AFRICAINS, COUSTOU, SCULPTEUR LYONNAIS, EN EST L'AUTEUR ; ILS ONT ÉTÉ ÉLEVÉS D'UN SEUL BLOC DE MARBRE SANS FIL, NI VEINE. ILS ORNAIENT JADIS LE JARDIN DE MARLY. ILS ONT ÉTÉ TRANSPORTÉS EN CINQ HEURES ET DEMIE DE MARLY A PARIS, ET ÉLEVÉS SUR CETTE PLACE AVEC L'EFFORT DE HUIT HOMMES ET UNE VITESSE DE ONZE POUCES PAR MINUTE, AVEC LES APPAREILS ET MACHINES INVENTÉES PAR J. GROBERT, CHEF DE BRIGADE D'ARTILLERIE. LE DESSIN DE CES PIÉDESTAUX EST DE LANOY, ARCHITECTE. P. J. LELOIR ET P. MARQUERON ONT ÉTÉ CHARGÉS DE L'EXÉCUTION. LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, PAR SON ARRÊTÉ DU 13 MESSIDOR DERNIER, A ORDONNÉ LA CONFECTION DE CE TRAVAIL. A PARIS, CE 25 FRUCTIDOR, III[e] ANNÉE RÉPUBLICAINE, 11 SEPTEMBRE 1795.

Cette plaque, qui devait faire passer à la postérité les noms de Grobert, et de ses collaborateurs, n'a jamais été posée.

Sic transit gloria mundi !

MAURICE QUENTIN-BAUCHART
(JEAN BERLEUX).

HANZ LE FORGERON

LÉGENDE HISTORIQUE

HANZ LE FORGERON

LÉGENDE HISTORIQUE

A Monsieur Uzanne

Mon cher Président,

La Société des bibliophiles contemporains se compose de gens qui aiment les livres, cela n'est pas douteux. Elle en compte qui en écrivent de fort beaux, cela est encore connu. Mais combien qui se taisent, et qui nous diraient de jolies choses, s'ils le voulaient bien ! Nos annales seraient pour nous comme un livre de famille, si chacun y déversait son petit boniment. Tous sujets seraient bons, et nous y serions réciproquement indulgents. C'est dans cet esprit que je vous envoie une sorte de nouvelle, écrite pour un enfant à la suite d'une impression de voyage.

Tout à vous,

A. Quantin.

HANZ LE FORGERON

LÉGENDE HISTORIQUE

En 1870 vivait à Thann, une des plus jolies villes de l'Alsace, en face de la cathédrale qui est un bijou de pierre, une famille de pauvres gens. Ils n'avaient qu'un fils, le petit Hanz qui venait d'avoir ses 12 ans.

Le père de Hanz était ouvrier sur la grande route, non qu'il fût cantonnier, mais travaillant en supplément quand la besogne pressait. Il gagnait à cela de maigres journées et n'était pas régulièrement employé ; sa femme tenait la petite maison aussi propre que possible et allait comme couturière chez les dames de la ville.

Hanz était en apprentissage chez un maréchal-ferrant. Autant que ses forces le lui permettaient il manœuvrait les gros marteaux et les lourds outils, courageux à apprendre son métier. C'était un brave garçon, aimé de tout le monde et plein de cœur.

Sa journée finie, il lisait dans les livres que lui prêtait le maitre d'école et, à la nuit tombante, il se plaisait à regarder sa chère cathédrale. Il y distinguait encore les saints et les guerriers armés, sculptés autour du porche, et contemplait leur fière attitude.

Là, comme dans ses livres, il avait appris à aimer sa

patrie, qui était la France. Le dimanche il allait avec ses parents visiter quelques paysans de leur connaissance et admirait leurs champs si bien entretenus.

Hanz et ses parents vivaient heureux et tranquilles. Ils avaient le cœur simple et ils supportaient assez gaiement leur pauvreté, confiants dans l'avenir.

Leur bonheur ne devait pas durer longtemps. Un jour une nouvelle terrible se répandit dans la paisible ville de Thann : la guerre était déclarée entre la France et l'Allemagne. Hanz ne comprenait pas pourquoi ; les vieux du pays ne le comprenaient pas davantage. Mais ce qu'ils savaient par expérience, c'étaient les malheurs effroyables qu'une guerre entraîne avec elle.

Les usines arrêtèrent leurs travaux, une partie de leurs ouvriers étant appelés à l'armée. Le patron de Hanz dut partir aussi. Son père était trop vieux pour être appelé, mais il avait été soldat autrefois et il voulut défendre sa patrie. Il s'enrôla dans une compagnie de volontaires et embrassa en pleurant sa femme et le petit Hanz qui restèrent désolés.

Il vaut mieux ne pas rappeler ces choses, dans l'espoir qu'elles ne reviendront jamais. Sachez cependant que les Allemands passèrent la frontière, entrèrent dans Thann et furent maîtres de tout le pays.

Le père de Hanz s'était battu courageusement avec ses compagnons, mais ils étaient un contre cent. Beaucoup furent tués en combattant, mais lui, sa cartouchière vidée et la bayonnette tordue, il fut fait prisonnier. C'était un franc-tireur ; les Prussiens le placèrent au pied d'un mur et le fusillèrent sans pitié.

Le pauvre Hanz était trop faible pour venger son père. Sa malheureuse mère, en apprenant la mort de son mari, eut la tête comme perdue, si bien qu'elle mourut à son tour. Hanz la conduisit au cimetière, la figure crispée et

les poings serrés, pleurant ses chers parents et haïssant ces ennemis cruels qui lui avaient tout pris.

Il ne voulut pas rentrer dans la maison noire et vide d'où ceux qui l'aimaient tant étaient partis; il donna un dernier regard d'adieu à sa cathédrale et s'en fut droit devant lui.

Près de Thann commencent les montagnes des Vosges, couvertes de belles forêts de sapins. Hanz y était souvent allé le dimanche et plusieurs fois il avait gravi le sommet du Rossberg qui s'élève à près de 1200 mètres au-dessus de la plaine et d'où l'on aperçoit les eaux du Rhin, par-dessus les grands bois de la Harth.

Quand il arriva au pied de la montagne, le jour allait finir. Le pauvre garçon n'avait pas mangé depuis le matin et il n'aurait jamais la force de monter jusqu'à une cabane qu'il connaissait. Devant lui s'ouvrait une vallée, étroite et profonde, séparant deux ballons de la montagne et laissant passer un ruisseau. Hanz s'y engagea. Au bout de quelques pas, il remarqua une excavation dans le rocher, ressemblant à une entrée de grotte et à l'abri du vent.

Le pauvre enfant y entra, s'assit sur une pierre, son bâton entre ses jambes, et se mit à pleurer. Ses larmes coulèrent longtemps. Il était seul désormais, ne sachant ce qu'il allait devenir, sans ressources aucunes. Tout entier à son chagrin et à sa fatigue, il s'était assoupi sans remarquer que la nuit était venue et que tout était noir autour de lui.

Tout à coup il vit devant lui un petit bonhomme, haut d'un pied et demi, avec une longue barbe blanche terminée en pointe, portant un bonnet rouge sur la tête et un gros marteau à la main. Les yeux du gnome brillaient comme des escarboucles, si bien qu'ils éclairaient à demi la grotte et permettaient de voir ses dents, blan-

ches comme de l'ivoire, au milieu de grosses lèvres rouges.

Hanz était brave de nature. Il ne put se défendre d'un premier mouvement de surprise, mais il se remit d'autant mieux que le petit vieux, tout étrange qu'il fût, n'avait pas un regard méchant. D'ailleurs, il parla.

— Tu as l'air bien fatigué, mon ami Hanz, dit-il au pauvre garçon pour le rassurer.

Hanz voulut raconter son histoire.

— Je la connais, interrompit le gnome. Je sais tous les malheurs qui te sont arrivés. Mais je te veux du bien. Suis-moi.

Hanz se leva. Comme par enchantement, toute la fatigue qui l'accablait avait disparu. Il laissa le gnome prendre sa main pour le conduire. Arrivés au fond de la grotte :

— Nous ne pourrons pas aller bien loin ! dit Hanz, voulant montrer par une plaisanterie qu'il avait confiance dans son compagnon.

Mais celui-ci se mit à rire, d'un rire qui sonna comme un écho de trompette ; et aussitôt le rocher s'entr'ouvrit et laissa voir une fente juste assez large pour le passage d'un enfant.

— Je ne puis plus te donner la main, dit le petit vieillard. Mais sois brave, et suis-moi :

— Je vous suis, répondit Hanz.

Ils marchèrent ainsi pendant une demi-heure comme s'ils entraient, à travers la montagne, dans les entrailles de la terre.

Ils arrivèrent à une grande salle. Le gnome l'éclaira en battant un briquet.

Elle était ronde comme un four. Hanz en fit le tour, ne vit aucune issue et dit en riant :

— Cette fois nous allons rester là.

— Et ce puits, lui dit le gnome en lui montrant une ouverture au milieu de la salle?

Hanz se pencha avec précaution et ne vit qu'un trou noir qui lui sembla si terrible qu'il se recula, effrayé. Il prit une pierre et la jeta dans le puits. La pierre tomba et Hanz, qui écoutait anxieux, ne l'entendit point toucher le fond. Sans doute ce puits descendait à des profondeurs inconnues.

— Nous allons descendre dans ce puits, dit le gnome.

Cette fois Hanz frissonna de terreur.

— Mon petit ami, il faut que tu donnes aux génies de la montagne, dont je suis le chef, une preuve de ton courage. Tu vas te jeter dans ce puits le premier, je t'y suivrai. Il ne nous arrivera pas malheur.

Hanz ne pouvait répondre, tant il était terrifié. Le gnome reprit.

— Pense à tes parents, ami Hanz. Ton père n'a pas eu peur de la mort; ta pauvre mère l'a suivi. Si tu es courageux à ton tour tu seras récompensé, et tu sauras comment venger leur mort.

Hanz se mit à genoux. Le pauvre enfant se dit que sa vie serait sans doute toujours misérable et qu'elle ne valait pas grand'chose, — qu'il n'avait jamais fait de mal à personne et que sa conscience était tranquille, — que la mort ne devait pas l'effrayer et qu'il allait faire le sacrifice de sa vie. Ainsi il retrouverait plus vite ses chers parents.

— Je suis prêt, dit-il en se relevant, sans pouvoir empêcher que sa voix ne tremblât et que son visage ne devînt pâle.

— Brave petit Alsacien français, s'écria le gnome en l'embrassant. Mais tiens, je vais te donner l'exemple; suis-moi maintenant.

Et le petit gnome sauta dans le grand trou noir.

Sans se donner le temps d'hésiter, Hanz le suivit d'un vigoureux élan.

Et voilà qu'il se sent enfoncer doucement, comme s'il avait des ailes. Tous deux descendent longtemps, longtemps et, sans s'être fait aucun mal, arrivent enfin au fond du puits.

Les yeux de Hanz,éblouis par une grande et soudaine clarté, ne distinguèrent rien tout d'abord. Il s'habitua à la lumière et un bruit bien connu de lui retentit à ses oreilles. Une centaine de gnomes, semblables à celui qui l'avait conduit, se pressaient autour d'enclumes et de feux de forge.

— Regarde attentivement, Hanz, lui dit le petit vieillard. Nous voulons te donner une leçon qui te profitera dans ton métier.

Et les gnomes travaillèrent sous ses yeux. Le métal blanchi dans les feux de forge prenait sous leurs marteaux habiles une forme arrondie de fers de chevaux. Jamais Hanz n'en avait vu de plus beaux; ils étaient à la fois solides et gracieux; on sentait qu'avec de pareils fers aux pieds les chevaux devaient marcher longtemps et vite sans se fatiguer.

— Approche-toi plus près et regarde bien, lui dit le vieux maitre, voici le point délicat qui fera de toi un maitre dans ton art.

Hanz redoubla d'attention; un gnome, sans doute plus habile que les autres, mettait la dernière main à un fer de devant. Quelques coups de marteaux encore et, prenant le fer au bout de ses pinces, il le brandit en l'air avec un rire de contentement.

Hanz avait bien vu. Il avait saisi surtout certain détail, qu'un autre que lui n'eût pas compris sans doute, mais qui l'avait frappé de telle sorte qu'un saisissement lui étreignit le cœur, que des larmes lui montèrent aux yeux

et que, dans un élan qu'il ne put réprimer, il saisit à son tour le fer et le brandit comme l'avait fait le gnome.

Ce fut comme un air de vengeance qui crispa ses muscles et fit briller ses yeux d'enfant comme auraient brillé ceux d'un homme.

Les ouvriers mystérieux des entrailles de la terre s'étaient arrêtés et le regardaient.

— C'est bien, ami, lui dit le vieux gnome, et sa voix retentit au milieu du silence comme le son de la cloche de la cathédrale de Thann. — C'est bien, ami Hanz. Tu as vu et tu as compris. Et maintenant retourne sur la terre.

Par enchantement, Hanz se retrouva dans la grotte.

Il se frotta les yeux comme s'il sortait d'un rêve. Et, de fait, la nuit était passée et le jour était venu.

Dans le ruisseau, Hanz se lava la figure. Il put prendre quelques écrevisses, même une assez grosse truite qui dormait entre deux cailloux. Un feu de branchages ne fut pas long à flamber et ce frugal repas lui rendit des forces. Au lieu de monter au Rossberg comme il le voulait la veille, le voilà qui redescend vers Thann. Il marche à pas rapides, comme quelqu'un qui a une idée.

Il arrive devant la forge du maréchal-ferrant, son patron. Il se présente à la patronne. Bien qu'elle l'ait vu quelques jours auparavant, elle le reconnait à peine : l'enfant d'hier est devenu comme un jeune homme, on lui donnerait de 15 à 16 ans.

— Te voilà, mon pauvre Hanz, lui dit-elle, combien tu as eu de malheurs. Moi aussi, mon garçon, je suis bien à plaindre. Je n'ai pas de nouvelles de mon mari et je crois bien qu'il est mort.

— Espérons qu'il reviendra, maitresse Golbach, lui répondit Hanz; mais en attendant son retour je suis venu me remettre à votre service. Je ferrerai de mon mieux

les chevaux que l'on amènera, et nous conserverons les clients en attendant le retour du maitre.

— Je ne demande pas mieux, Hanz, dit maitresse Golbach, mais tu seras accablé par la besogne. Il est vrai que tu sembles avoir pris bien des forces. Tu feras comme tu pourras, mon ami. A la guerre comme à la guerre, ajouta-t-elle avec un triste sourire ; c'est bien le cas de le dire, car le pays est plein de ces maudits Prussiens.

Il ne s'agissait plus de rester là à se lamenter inutilement. Hanz remit tout en ordre dans l'atelier, ralluma le feu de la forge et attendit la pratique.

Hélas! les paisibles travaux des champs étaient interrompus. Les chevaux ne tiraient plus la charrue ni la herse, et Hanz ne vit point de cultivateurs lui amener leurs attelages. Parfois un roulier s'arrêtait et Hanz remettait quelques fers à ses bêtes qui repartaient aussitôt. Leur triste conducteur emportait dans sa charrette, il ne savait où lui-même, des mobiliers à moitié brisés et quelquefois, couchées au travers, des familles de paysans abandonnant leurs fermes incendiées.

Un jour cependant, comme il sonnait midi, une forte compagnie de uhlans s'arrêta devant la forge. Sur l'ordre du chef ils mirent pied à terre.

— Où est le forgeron? Qu'il vienne aussitôt, dit l'officier d'un ton brutal.

Hanz s'avança. Il se tenait si droit qu'il semblait être un homme.

— Mon patron est parti, dit-il. Je suis seul ici.

— Tu sais forger.

— Je sais forger.

— Les chevaux sont déferrés. Tu vas, de suite, leur remettre des fers. Deux des hommes t'aideront pour la grosse besogne.

L'officier se gardait bien d'ajouter qu'il n'y avait plus

de maréchal dans sa compagnie, qu'aucun de ses hommes n'était capable de ferrer et que le secours de Hanz lui était indispensable pour continuer sa route.

Soudain il prit des fers et les mit dans la forge, tirant avec force sur le soufflet, enfiévré de sa besogne et semblable, dans ses mouvements, aux gnomes de la montagne qui lui avaient donné des leçons et auxquels il pensait sans doute, car ses yeux brillaient d'un surnaturel éclat.

Sous les coups rapides de son marteau, les fers se courbaient, prenaient la forme des sabots et bientôt il ne resta plus qu'à les poser.

Successivement les uhlans amenaient leurs bêtes, deux soldats soulevaient et retenaient successivement chaque pied, Hanz enlevait avec son boutoir la corne inutile, appliquait le fer et enfonçait les clous.

L'officier regardait, surpris de cette activité, mais ne remarquait rien qui ne lui semblât régulier. Hanz lui laissait à peine le temps de suivre ses mouvements. Le fer, presque rouge encore, faisait fumer la corne des chevaux et, au milieu de cette fumée, presque caché par elle, il travaillait d'une main sûre. Ne fallait-il pas aller vite, l'usage n'est-il pas que la corne fume sous le fer brûlant? Ce petit forgeron ne faisait rien qui ne fût dans l'ordre.

Entre temps, Hanz écoutait les soldats qui parlaient entre eux, dans un langage allemand qu'il comprenait. A quelques kilomètres de Thann, entre la route d'Oberbruck et le Rossberg, les Prussiens devaient surprendre une compagnie française. Ils arriveraient sur elle au moment où elle ne pouvait s'y attendre et ils se réjouissaient cruellement à l'idée de la massacrer.

Quand tous les chevaux furent forgés, l'officier dit à Hanz.

— Maintenant tu vas nous conduire ; tu dois connaître les défilés de la montagne. Tu marcheras devant moi et je te casserai la tête avec ce pistolet si tu nous mènes en mauvaise route.

Sans répliquer Hanz se plaça devant le cheval de l'officier. Il était en tête de la colonne et personne ne pouvait voir son visage, ni le feu qui brillait dans son regard.

La marche ne fut pas longue. Au bout d'une heure la troupe, après avoir gravi les premières pentes de la montagne par des chemins accessibles aux chevaux, cheminait dans une forêt de hauts sapins. On arriva sur un plateau. Depuis quelques instants les chevaux avaient des allures étranges. Ils buttaient et appuyaient avec répugnance leurs pieds de devant sur le sol.

L'officier s'en aperçut et s'arrêta.

— Misérable, dit-il à Hanz, tu as mal ferré nos chevaux.

— Vous avez vu vous-même comment je m'y suis pris, répondit Hanz sans s'émouvoir.

En ce moment une sonnerie de clairons retentit. Le cœur de Hanz bondit dans sa poitrine, il avait reconnu le clairon français. Le son se rapprocha bientôt et l'on entendit les pas des soldats.

La surprise était manquée. L'officier uhlan préféra commander la retraite ; mais, auparavant, il se retourna contre Hanz :

— Tiens, lui dit-il, cela t'apprendra à mieux ferrer nos chevaux et à nous conduire par des routes plus sûres. Et il lui déchargea son pistolet dans la poitrine.

Le malheureux Hanz tomba, pendant que les Français débouchaient sur le plateau.

Et il se passa alors une chose extraordinaire.

Hanz, quoique mortellement blessé, avait eu la force de se redresser le long d'un rocher. Debout, il regardait

la route par où étaient partis les Prussiens et, de la main, il les montrait aux Français. Au milieu de cette route, à quelques centaines de mètres, les uhlans se débattaient au milieu de leurs chevaux qui se cabraient, qui se renversaient, qui se jetaient de côté. Déjà nombre de cavaliers avaient été culbutés; les autres, incapables de maîtriser leurs montures, étaient arrêtés sur place. C'était un tumulte effroyable.

Les Français accoururent au milieu de ce désordre; ce qui restait des Prussiens fut fait prisonnier, mais presque tous, l'officier en tête, avaient eu les membres brisés, car tous les chevaux, devenus comme fous, les avaient jetés à terre, piétinés ou précipités sur les rochers.

Hanz était mort. Mais en forgeant les fers des chevaux il s'était souvenu de la leçon des Gnomes. Avant d'aller rejoindre ses chers parents, il les avait vengés.

A cet endroit, les Français creusèrent une tombe et l'y ensevelirent.

Plus tard, on se rappela l'histoire de Hanz. Les soldats avaient raconté l'événement; des chevaux prussiens avaient été pris et déferrés; on avait reconnu la manœuvre du petit forgeron. Hanz devint un héros, et sa mémoire fut chérie.

Aujourd'hui encore des fleurs, des arbustes sont apportés et entretenus par de pieuses mains. De Massevaux à Thann, de Guebwiller jusqu'à Munster, les jeunes gens viennent comme en pèlerinage à la tombe de Hanz. Leurs yeux s'y remplissent de larmes et leurs cœurs se gonflent de généreuses pensées.

A. Quantin.

HUDIBRAS

HUDIBRAS

> Learned he was and could take Note,
> Transcribe, collect, translate and quote.
>
> Il sçavoit noter et transcrire,
> Quoter, rassembler et traduire.
>
> HUDIBRAS.

Si l'on avait à parcourir le champ tout entier de la poésie anglaise — et c'est un vaste champ — on n'y pourrait pas trouver un poème plus remarquable que le *Hudibras* de Samuel Butler. Bien qu'indubitablement suggéré par le chef-d'œuvre de Cervantes et, jusqu'à un certain point, modelé sur lui, *Hudibras* n'en est pas moins strictement original. Butler, il est vrai, comme d'autres écrivains anglais,—parmi lesquels on peut mettre le grand nom de Henry Fielding, — qui se trouvèrent soumis à l'influence du grand Espagnol, n'essaie pas de cacher son admiration pour Cervantes, non plus que ce qu'il lui doit, et les allusions à *Don Quichotte* sont fréquentes d'un bout à l'autre de son poème. Néanmoins le sujet traité et le mode de traitement diffèrent essentiellement ; il en est de même des personnages dans les deux œuvres. Tandis que Cervantes tournait en ridicule la chevalerie errante, ou plutôt les extravagances auxquelles ce nom servait de manteau, et les livres

sans valeur qui s'étaient multipliés autour d'elle, le poète anglais fustige la religion, ou, pour mieux dire, la bigoterie, la superstition et l'intolérance des nombreuses sectes religieuses qui divisaient alors l'Eglise Anglicane. Non pas que Cervantes fermât les yeux sur les abus cléricaux de son temps, ni qu'il s'interdît de lancer, à l'occasion, un trait contre les vices ou les manquements des prêtres ; mais il était bon catholique, et, comme Rabelais, il prenait soin de rester en bons termes avec l'Eglise, qu'il craignait, s'il ne l'aimait pas. Butler, au contraire, n'avait aucun besoin de se contenir, n'ayant à craindre ni l'Eglise, ni la Cour. Lorsque la première partie de *Hudibras* parut, en 1663, la maison des Stuarts était restaurée depuis trois ans ; la puissance des Têtes-Rondes était évanouie ; le trône était occupé par un monarque débauché dont les sympathies allaient à Rome. Certes, Charles II prit grand plaisir à ce poème, longue tirade contre les sectaires de l'époque, — et il y avait bien de quoi ; à part son mérite littéraire et le charme captivant de l'esprit dont il est plein, il convenait à son humeur, il s'accordait avec ses sentiments, il le flattait comme chef de l'Eglise Anglicane.

Le principal personnage du poème est Sir Hugh de Bras, ou Hudibras, qu'on suppose être un presbytérien, Sir Samuel Luke. Son serviteur, ou écuyer, Ralpho, est un indépendant plein de rudesse et de violence. Leurs discussions constantes et prolongées fournissent amplement les occasions de tourner en ridicule les maux, les absurdités et les perversités de chacune des sectes, suivant qu'elles sont tour à tour défendues ou attaquées par le maître et par le serviteur. Dulcinée prend la forme d'une riche veuve dont le chevalier est épris plus à cause de sa richesse que de ses charmes. Hudibras et Ralpho sont tombés d'accord sur un point, à savoir que tous les

plaisirs doivent être supprimés. Dans cette conviction, ils se mettent en campagne, et leur intervention dans les divertissements populaires leur attire naturellement des ennuis.

Le poème est à la fois satirique et humoristique ; et, de fait, je ne connais pas, dans la littérature anglaise, un autre ouvrage en vers où l'*humour*, ce don tout spécial à la Grande-Bretagne, se trouve plus abondamment, ni sous une forme plus incisive.

Voltaire, qui fit tant pour faire connaître à ses concitoyens les chefs-d'œuvre de la littérature anglaise, n'a pas négligé *Hudibras*. Son jugement, sur des œuvres de cette nature, mérite l'attention. Voici ce qu'il en écrit (1) :

« Il y a un poème anglais, difficile à faire connaître aux étrangers ; il s'appelle *Hudibras*. C'est un ouvrage tout comique, et cependant le sujet est la guerre civile du temps de *Cromwell*. Ce qui a fait verser tant de sang et tant de larmes a produit un poème qui force le lecteur le plus sérieux à rire***.

« Le poème d'*Hudibras*, dont je vous parle, semble être un composé de la *Satire Ménippée* et de *Don Quichotte ;* il a sur eux l'avantage des vers, il a celui de l'esprit : la *Satire Ménippée* n'en approche pas ; elle n'est qu'un ouvrage très médiocre ; mais à force d'esprit l'auteur d'Hudibras a trouvé le secret d'être fort au-dessous de *Don Quichotte*. Le goût, la naïveté, l'art de narrer, celui de bien entremêler les aventures, celui de ne rien prodiguer, valent bien mieux que de l'esprit : aussi Don Quichotte est lu de toutes les nations, et Hudibras n'est lu que des Anglais... Pour faire connaitre l'esprit de ce poème unique en son genre, il faut retrancher les trois quarts de tout passage qu'on veut traduire ; car ce *But-*

(1) Œuvres. Édition de Kehl, 1785 ; vol. 42, p. 409.

ler ne finit jamais. J'ai donc réduit à environ quatre-vingts vers les quatre cents premiers vers d'Hudibras, pour éviter la prolixité. »

Les vers légers de Voltaire, *tout à fait à sa façon*, sont excellents et peuvent se lire avec fruit ; mais ils ne sont point *Hudibras ;* ce n'est pas non plus d'eux que nous avons à nous occuper dans la présente notice. Le grand, et je puis ajouter le long, poème de Butler a été rendu en Français en son entier, et cela par un Anglais. Voici le titre :

Hudibras. | Poème | ecrit dans le tems | des Troubles d'Angleterre ; | et traduit en vers françois | avec des Remarques et des Figures. | Tome Premier. | A Londres. | M. DCC. LVII.

In-12, 3 vol., sans nom d'éditeur. Le traducteur, bien que son nom ne soit pas donné, est John Townley ; les remarques, en notes, sont de P. H. Larcher ; et les gravures sont des réductions de celles de William Hogarth ; il y a un portrait de Samuel Butler, « Ecuyer, Auteur d'Hudibras ». L'édition est rare, à ce point que le Rév. William Beloe dit à ce propos :

« La traduction de *Hudibras* en français, par John Townley, Esq., est tellement rare que, lorsque M. Tytler en publia quelques spécimens dans la première édition de son *Essay on the Principles of Translation*, les écrivains de la *Critical Review* inclinaient fortement à les considérer comme apocryphes (1). »

L'édition ne parait pas avoir été destinée au grand public, car elle ne porte aucun nom d'éditeur, et le tirage, suivant Allibone, fut seulement de 200 exemplaires. On dit que la publication s'en fit sous la direction de l'abbé

(1) Anecdotes en Littérature and Scarre Bootes. London ; 1814, vol. I. p. 220.

Tuberville Needham. L'ouvrage fut réimprimé en 1819 par Didot, aussi en 3 vol. in-12.

Plus d'un écrivain a rendu témoignage à l'excellence de la traduction de Townley : Horace Walpole, dans ses *Lettres,* pense qu'elle possède « la vigueur et la concision de l'original » ; le Doyen Milman (*Life of Gibbon*) la considère comme étant « peut-être le plus extraordinaire effort de composition dans une langue étrangère » ; de son côté, le Rév. J. Granger (*Biographical History of England*) affirme que Townley « a été reconnu par les *Français* pour comprendre leur langue aussi bien que les nationaux eux-mêmes ».

Le poème de *Hudibras* est trop connu pour qu'il soit besoin d'en donner ici aucune autre analyse ou description ; je m'abstiens aussi de rien citer des vers de Townley. Il serait impossible d'en donner une idée juste dans le peu d'espace qui m'est réservé. Butler est long, pour ne pas dire prolixe, et la transcription de quelques vers ne donnerait à mes lecteurs qu'une notion imparfaite, sinon fausse, de leur valeur et de leur portée. Il faut lire le poème en son entier; et il n'est pas d'autre œuvre, que je sache, où l'on puisse puiser une idée plus exacte des sentiments et des coutumes du peuple anglais pendant la Révolution. Mais *Hudibras* est essentiellement anglais, plein d'allusions à des personnes et à des choses anglaises, et il faudrait, de la part de tout étranger, une étude très attentive, pour arriver à le comprendre parfaitement.

Non seulement Voltaire présenta *Hudibras* au public français, mais il fut plus ou moins directement la cause de cette traduction complète. Ce fut au cours d'une conversation avec lui et d'autres hommes de lettres, à Paris, que Townley, qui avait déjà rendu en français certaines parties du poème, résolut d'entreprendre la traduction

de l'œuvre entière, qui se compose de neuf chants.

Le colonel John Townley, fils cadet de Charles Townley, et oncle du célèbre amateur de ce nom, naquit à Townley en 1697. D'abord destiné au barreau, il fut placé dans l'étude du fameux Salkeld. Mais son penchant le portant à préférer la vie militaire, il entra au service de la France, et assista au siège de Philipsbourg, où le Maréchal Duc de Berwick fut tué. Il fut, plus tard, décoré de la croix de Saint-Louis. Il mourut en 1782.

Il existe un portrait de John Townley dans une estampe rare de Skelton ; R. Cooper a fait d'après ce portrait une petite gravure qui porte l'inscription suivante :

« Ad impertiendum amicis inter Gallos linguæ anglicanæ non nihil peritis facetum Poema Hudibras dictum accurate festiveque Gallice convertit Hic Johannes Townley Caroli Townley de Townley in agro Lancastriensi armigeri filius Nat. A. D. 1697. Denat. A. D, 1782. Grato pioque animo fieri curavit Johannes Townley nepos 1797. »

H. S. Ashbee.

LA VERTU DE LA BELLE CORDIÈRE

LA VERTU DE LA BELLE CORDIÈRE

Si l'on s'est généralement accordé à reconnaître chez Louise Labé des qualités exceptionnelles et un véritable génie poétique, sa réputation féminine, en revanche, a été de tout temps l'objet des appréciations les plus diverses. Tandis que les amis et les admirateurs de la Belle Cordière, que le bon Guillaume Paradin surtout, en font un modèle de vertu, d'autres et, en particulier, Claude de Rubys, François de Billon, Calvin, pour ne citer que les écrivains de son temps, la traitent tout uniment d'insigne courtisane.

Ce jugement sommaire se trouve, il faut le reconnaitre, assez sérieusement corroboré par un document judiciaire dans lequel il est question de Louise en termes peu flatteurs. Il s'agit de la déposition faite par divers témoins, le 21 juillet 1552, devant le Consistoire de l'église de Genève, dans l'affaire de Jean Yvard, demandeur en divorce contre sa femme. L'un des témoins entendus, le médecin Philibert Sarasin, qui avait peu auparavant quitté Lyon pour s'établir à Genève, déclare qu'à l'époque où il vivait à Lyon en même temps que les deux époux, il avait entendu dire et constaté lui-même que la femme du demandeur « hantoyt bien privement avec *une nommée la Belle Cordière* ». Un autre témoin, le libraire Etienne Robinet, dépose que la dite femme a voulu empoisonner son mari « tant en ung eut

que en la souppe et que de présent *est à ung chascun notoire qu'elle se gouverne fort mal et ordinairement de présent fréquente avec sa cusine la Belle Cordière et tient fort mauvays train* » (1).

On le voit, le seul fait d'entretenir des relations suivies avec Louise Labé constituait, aux yeux des témoins, la preuve de l'inconduite d'une femme et autorisait sur son compte les plus graves soupçons.

Toutefois, malgré ces accusations, la plupart des modernes biographes de Louise ont assez vivement défendu l'honorabilité de sa vie. « Ce n'était pas, dit M. Prosper Blanchemain dans ses *Poètes et Amoureuses*, une Marion de Lorme dont les faveurs vénales appartenaient à qui voulait y mettre le prix. Ce n'était pas même, quoi qu'on en ait dit, une Ninon du XVI[e] siècle, car si une ou deux fois *peut-être* elle se laissa subjuguer par l'amour, du moins *elle ne se vendit jamais.* »

Sans doute, on ne saurait trop suspecter les accusations de Claude de Rubys, le principal détracteur de Louise, accusations qui paraissent avoir été dictées par une basse vengeance d'amoureux éconduit. C'est aussi à un sentiment de jalousie furieuse qu'Olivier de Magny a dû obéir en écrivant cette Ode à sire Aymon qui éclabousse d'une tache honteuse les œuvres et la vie du poète. Il est même permis de n'accepter qu'avec certaines réserves les imputations de Sarasin et de Robinet dont l'austérité calviniste devait condamner sévèrement l'existence brillante et mondaine de la Belle Cordière. Mais voici un témoignage qui pourrait bien être décisif et dont la valeur est difficilement contestable ; il n'a cependant pas été invoqué jusqu'ici dans le débat, ce que l'on doit attribuer à l'extrême rareté de l'ouvrage dans lequel nous l'avons relevé.

(1) Registres du Consistoire de Genève, année 1552, f° 57

Ce témoignage est celui de Philibert De Vienne, avocat au Parlement de Paris, auteur de quelques ouvrages et, en particulier, du *Philosophe de Court* (1), satire assez vive, parfois vigoureuse et spirituelle, des travers et des vices du parfait courtisan.

De Vienne — c'est lui qui nous l'apprend dans le prologue de son livre — était venu séjourner à Lyon en 1547. Il n'avait pas tardé à s'y faire connaître et avait, en particulier, formé avec Maurice Scève, dont le nom illustre personnifiait alors le mouvement littéraire de cette ville, des relations assez intimes pour que celui-ci ait consenti à composer pour le *Philosophe de Court* un sonnet au lecteur. On sait, d'autre part, que l'auteur de *Délie* fut un des plus constants amis de Louise Labé; il est donc hors de doute qu'introduit auprès d'elle sous ce haut patronage, De Vienne dut la connaître personnellement et fit partie du cercle de littérateurs et d'artistes qui composait à la « dixième Muse » une véritable cour.

Le jugement de notre avocat est donc précieux à recueillir, comme étant celui d'un témoin impartial et bien informé. Or, comment s'exprime-t-il à l'égard de Louise?

« La Laïs de Corinthe eut-elle bonne grâce de demander tant d'escuz à Démosthène? Elle le desgoutta si bien qu'il n'en voulut ouyr parler et ne se donna point l'occasion de s'en repentir. La Cordière de Lyon est trop plus honorable, qui *quelque affection de gaigner qu'elle ayt, ne semble rien moins à ses serviteurs que avaricieuse* (2). » Voilà, n'est-il pas vrai, un éloge fort singulier et qui porte un coup bien sensible à la réputation de la Belle Cordière. Ainsi, de son vivant même, au plus

(1) Lyon, Jean de Tournes, 1547, in-8; réimprimé à Paris, chez Estienne Groulleau, 1548, in-16.

(2) Edition de 1547, p. 76.

beau moment de sa renommée, et dans son entourage immédiat, on pouvait la comparer, du ton le plus naturel, à l'une des grandes courtisanes de la Grèce! C'était donc un fait de notoriété publique, car l'ouvrage, publié à Lyon même, ne pouvait manquer de tomber sous les yeux de Louise, de sa famille et de ses amis. D'ailleurs s'il y avait eu là calomnie, Maurice Scève eût-il consenti à la sanctionner en recommandant au public le livre accusateur?

Tout considéré, Louise Labé paraît avoir été une Aspasie plutôt qu'une Laïs, une Ninon de Lenclos plus qu'une Marion de Lorme, et si l'auteur du *Philosophe de Court* constate chez sa compatriote cette « affection de gaigner » qui la classe, du moins a-t-il soin de proclamer très haut sa supériorité sur l'hétaïre grecque, mais le seul fait de cette comparaison eût été, pour une femme de conduite irréprochable, une injure sanglante et un odieux outrage. Qu'en eût pensé, par exemple, cette autre lyonnaise que Prosper Blanchemain s'est un peu hâté, croyons-nous, de comparer à la Belle Cordière, celle qui fut la providence et la consolation des dernières années de Châteaubriand, la divine Juliette, Madame Récamier?

Alfred Cartier.

L'ACTION

A B.-H. Gausseron.

J'ai chanté l'amour, j'ai chanté l'espoir,
J'ai chanté la chair, les tièdes haleines,
Et j'ai dit : Fermez les yeux pour mieux voir
De quelles splendeurs vos âmes sont pleines!

J'ai nié le mal, nié le mensonge;
J'ai nié qu'un cœur pût être méchant,
Et j'ai dit : Cherchez la douleur qui ronge;
Le Mal, c'est le cri; le Bien, c'est le chant!

Lorsque, tout là-bas, le Ciel flamboyant
Evoque en son cœur les cités ardentes,
Et les sables chauds des clairs Orients,
Pour pouvoir là vivre et dresser sa tente,

Pour faire claquer l'aveuglant burnous
Sur l'étalon noir dont la bouche écume
Et qu'on sent vibrer entre ses genoux,
Que ne donnerait le perclus qui hume

De vieux souvenirs aux brises du soir,
Tandis qu'un regret, qui jamais ne chôme,
Montant de son cœur, pieux encensoir,
Rend plus lourd son mal et plus froid son chaume?...

Allons cueillir l'or des soleils couchants
Pour les malheureux rivés à ces grèves,
Et sans rancune, au souffle de nos chants,
Enflons pour eux les voiles de nos rêves!



Voguons vers le pays toujours
Où l'on n'a de rois ni d'ilotes,
Ayant pour maître l'Amour,
Ayant l'Amour pour pilote!

Vaillamment remontons le cours
Vers le Passé qui toujours flotte :
Pour nous prêter leur secours,
Nos Rêves seront des flottes.

Vapeur, voiles, avirons,
Par tous moyens nous irons
Aux pôles des ardeurs humaines!

Futur, Passé, sans coup férir,
Pour nous en Présent vont fleurir,
Pourvu que l'Amour nous mène!

PAUL VÉROLA.



LITANIES D'AMOUR

L'amour, Suzon, l'amour, c'est l'astre radieux
Qui prodigue à tous sa lumière
Et va jusque dans la chaumière
Répandre ses rayons au cœur des malheureux.

***

Que serions-nous sans lui? Que serait l'univers?
Mais, ce dieu que l'on calomnie,
C'est lui qui donne le génie
Fait naître les chefs-d'œuvre, inspire les beaux vers!

***

Interroge l'histoire et vois l'antiquité,
Peut-on égaler la richesse
Des trésors laissés par la Grèce?
C'est qu'alors on chantait l'amour et la beauté!

***

C'est l'amour qui du beau nous livre le secret,
Lui dont la divine étincelle
Créa Phidias, Praxitèle,
Et qui dans un baiser fit notre grand Musset.

***

Enfin, c'est le levier par qui l'homme est vainqueur,
Et sa puissance est si profonde
Que je soulèverais le monde,
Si, pour appui, Suzon, tu me donnais ton cœur!

LE LIVRE DU CŒUR

Hier, en te quittant, ma Suzon bien aimée,
Triste je suis rentré dans mon triste foyer.
Avant de m'endormir, cherchant à m'égayer,
J'ai repris un roman à la page entamée.

⁂

Les yeux au hasard de l'ouvrage
Je lisais machinalement
Et ma pensée à chaque page
Vers toi s'envolait constamment.

⁂

Tout à coup, je vois que ce livre
Ne parle que de ta beauté,
De ton charme qui vous enivre,
De ton esprit, de ta bonté !

⁂

Ce livre exquis, je le dévore,
Mes yeux ne peuvent le quitter,
Puis je veux le relire encore...
Vers toi je le sens m'emporter !

⁂

Ce roman si plein de ta gloire,
Où ton nom seul règne en vainqueur,
Quel était-il? simple est l'histoire,
Suzon, je lisais dans mon cœur !

Emile Collet.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Guy de Maupassant. Contes choisis, publiés par les Bibliophiles contemporains. *Le Loup — Hautot père et fils — Allouma — Mouche — La Maison Tellier — Un Soir — Le Champ d'oliviers — Mademoiselle Fifi — L'Epave — La Partie de campagne.* Paris, imprimé aux frais et pour les Sociétaires de l'Académie des beaux livres. 1891-1892.

Tel est le titre général de cette publication qui porte au verso du faux-titre l'indication qu'elle a été tirée au nombre des Sociétaires (1) et qu'aucun exemplaire n'a été mis dans le commerce.

A ce titre général se trouve joint un frontispice en couleur gravé sur trois cuivres repérés par Paul Avril d'après Rops. Le titre et le faux-titre imprimés en rouge et noir portent chacun une vignette différente.

La couverture en papier or moiré est imprimée en rouge et noir. La vignette du titre avec la devise de la Société « Toujours de l'avant » est reproduite sur la couverture.

L'ouvrage complet se compose de *dix* fascicules avec pagination et couverture particulière pour chacun d'eux. En voici la description sommaire.

Le Loup. Faux-titre, titre et 12 p. Gravures à l'eau-forte relevées d'aqua-tinte par Evert van Muyden ; texte

(1) Le brochage n'a fourni que 188 exemplaires complets au lieu de 192 que le règlement autorise.

gravé par A. Leclère et imprimé en taille douce. Novembre 1891. Couverture papier soie grenat repsé avec feuilles de palmier, le titre est impr. argent.

Hautot père et fils. Faux-titre, titre imprimé en vert et noir daté de 1892 ; et 20 p. en italique. Les 3 planches hors texte : (1° Hautot fils près de son père mourant ; 2° Hautot fils rendant visite à Caroline Donet ; 3° Hautot fils et Caroline à table) ; ainsi que les vignettes dans le texte sont de Georges Janniot, dont les compositions héliogravées en creux ont été retouchées à l'eau-forte et au burin par Henri Manesse et tirées en taille douce polychrome. Couverture papier vert bleu à rayures et fleurettes estampées avec titre imprimé or et argent.

Allouma. Faux-titre, titre imprimé en rouge et noir et daté de 1892 ; et 30 pages imprimées en italique, plus un feuillet indiquant que l'ouvrage a été imprimé sur les presses à bras de la Maison Quantin, etc. Les illustrations au nombre de 4, toutes dans le texte, ont été dessinées et gravées par Paul Avril et tirées en couleur. Couverture papier soie bleu d'eau rehaussé de feuilles gris bleu, titre oriental en or et bleu.

Mouche. Faux-titre, titre et 20 pages. Ce conte a été illustré par Ferdinand Gueldry, dont les dessins ont été gravés sur cuivre par Fillon ; le texte a été buriné par Leclère et le tirage en taille douce a été exécuté par la maison Lemercier, en juillet 1892. Couverture impression d'hirondelles sur papier étoffe rouge, titre imprimé or et argent.

La Maison Tellier. Faux-titre, titre imprimé en rouge et noir, daté de 1892 ; et 44 pages imprimées en italique, plus un feuillet portant l'achevé d'imprimer. Ce conte est illustré de dessins au trait aquarellés par Pierre Vidal, les gravures en relief ont été exécutées par Ruckert, les héliogravures en taille douce par Hellé et le

colorial par Grenengaire. Couverture papier blanc paille gauffrée, imprimée en rouge et noir.

Un soir. Faux-titre, titre daté de 1892 et 28 pages imprimées en italique. Illustrations de Georges Scott dont les dessins ont été gravés sur bois par Quesnel et Duplessis et tirés en typographie repérée. Couverture papier soie moire violet, titre imprimé or et argent.

Le Champ d'oliviers. Faux-titre, titre, imprimé en vert et noir, daté de 1892; et 34 pages plus un feuillet portant l'achevé d'imprimer. Caractère italique. Illustrations de Paul Gervais dont les tableaux à l'huile ont été héliogravés et tirés en taille douce. Les 3 planches sont : 1° Le Curé ; 2° Le Vagabond ; 3° La Servante. Couverture papier fond or semé de feuilles d'oliviers, titre imprimé en bronze rouge.

Mademoiselle Fifi. Faux-titre, titre imprimé en rouge et noir daté de 1892; et 22 pages en italique, plus un feuillet pour l'achevé d'imprimer. Illustrations dans le texte de Gérardin et Charles Morel, gravés sur bois par Jules Tynaire. Les 4 pl. hors texte : 1° L'Officier Prussien, au titre ; 2° Réunion d'officiers, p. 8 (Cette pl. est en double état, noire et coloriée ; celle-ci avec légende) ; 3e L'officier et la fille, p. 12 ; 4° Le coup de couteau, p. 18, sont gravées sur cuivre par Hellé. Couverture papier moire bleue, le titre impr. en rouge et bleu foncé.

L'Epave. Faux-titre, titre impr. en vert et noir et 17 pages caractère Didot. Illustrations en lithographie, 1 titre frontispice et 5 pl. par Alexandre Lunois, tirées sur papier du Japon et portant le timbre sec de Belfond, imprimeur. Couverture papier lisse bronze vert, impr. bronze rouge et argent.

Une Partie de campagne. Faux-titre, titre imprimé en bleu et noir et 18 pages caractère Didot. Frontispice gravé à l'eau-forte par Henri Boutet et colorié. Couverture

papier soie semé de fleurettes, le titre impr. en bronze rouge et or.

Tous ces contes ont été imprimés sur papier fabriqué exclusivement pour la Société avec filigrane encadrant chaque page et portant dans la pâte en haut : *Guy de Maupassant ;* en bas *Contes choisis.*

Quelques sociétaires ont fait relier leur exemplaire en conservant toutes les couvertures, soit en les laissant à leur place, soit en les reléguant à la fin du volume ; d'autres ont conservé les fascicules tels quels en les renfermant dans un étui.

J. B.

ANNALES ADMINISTRATIVES

DES

BIBLIOPHILES CONTEMPORAINS

1893-1894

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES CONTEMPORAINS

Académie des Beaux Livres

PRÉSIDENCE D'HONNEUR

S. M. La Reine Élisabeth de Roumanie.
S. A. R. Mgr Le Duc d'Aumale, G. C. ✻.
S. E. Lord Dufferin, Ambassadeur d'Angleterre.

COMITÉ

PRÉSIDENT

M. Octave Uzanne, fondateur.

VICE-PRÉSIDENTS

MM. Charles Cousin, ✻.
Henri Béraldi, ✻.

ARCHIVISTE-TRÉSORIER

M. Jules Brivois.

SECRÉTAIRES

MM. Alfred Piat.
B.-H. Gausseron.

ASSESSEURS

MM. Henry Houssaye, ✻.
Paul Lacombe.
Maurice Quentin-Bauchart.
Gustave Rubattel.

LISTE

DES

MEMBRES SOCIÉTAIRES

ET FONDATEURS[1]

FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ

Octave Uzanne

17, QUAI VOLTAIRE, PARIS

Membres fondateurs :

AIGLE (le comte DE L'), député de l'Oise, 12, rue d'Astorg, Paris.

ARBAUD (Paul) (des *Amis des Livres*), à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

ARCHIBOLD-ASPOL (Charles), négociant, à Cette (Hérault).

ASHBEE (H.-S.) (*Society of Antiquaries*), 53, Bedford square, Londres.

* AVRIL (Paul), 23, quai Voltaire, Paris.

* BALP (docteur Paul), rue Général-Foy, 11, Saint-Etienne (Loire).

* BARRION (Alfred), à Bressuire (Deux-Sèvres).

* BARROIL (Fernand), 54 *bis*, rue de Paradis, Marseille.

BELLEMAIN (André), architecte (des *Amis des Livres*, de Lyon), 25, rue Saint-Pierre, Lyon.

BELLON (Camille), rentier (des *Amis des Livres*, de Lyon), 50, avenue de Noailles, Lyon.

* BÉMENT (Edward), 31, East 24th Street, New-York.

(1) Les membres dont le nom est précédé d'un astérisque ne sont pas *fondateurs*, ayant été admis après la première année sociale.

Beraldi (Henri) (des *Amis des Livres*), 10, avenue de Messine, Paris.

Beraldi (Pierre-Louis), ancien Sénateur, 68, rue Blanche, Paris.

* Berge (Jules), avocat, 60, rue de la Victoire, Paris.

Berlaymont (comte Guy de) (des Bibliophiles de Belgique), Hamois-Condroz (château de Bormenville), Belgique.

Bernard (vicomte de), ancien officier de marine, à Bellerive, par le Cendre (Puy-de-Dôme).

Blacque (Valentin), banquier, 116, Est, 39e rue, à New-York.

Blondeau (Paul), banquier, 153, boulevard Haussmann, Paris.

Bocquin (Jules), ingénieur, rue de la Terrasse, 6 *bis*, Paris.

Boissy (Paul de), 26, avenue Marceau, Paris.

Bonaparte (S. A. I. le prince Roland), 22, Cours-la-Reine, Paris.

Bonnefoy (Pierre), ingénieur, à Ismaïlia (Égypte), Compagnie du Canal de Suez.

Bormans (Paul van der Vrecken de), secrétaire d'ambassade, 7, rue de Saint-Pétersbourg, Paris.

Bougard (docteur Emile) (des *Amis des Livres*), à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Bourdery (Louis), docteur en médecine, 70, rue Gay-Lussac, Paris.

Bovet (Alfred), autographophile, à Valentigney (Doubs).

* Brenot (P.), 10, rue Auber, Paris.

Brivois (Jules) (des *Amis des Livres*), 10, rue Montpensier, Paris.

Broca (André), préparateur de physique à la Faculté de médecine, 211, boulevard Saint-Germain, Paris.

Brun (M.-E.-Irénée), négociant, 12, rue de Jarente, Lyon.

Cartier (Alfred) (*Société d'histoire de Genève*), 4, boulevard du Théâtre, à Genève (Suisse).

Charmel (baron Fernand du), 25, rue de l'Arcade, Paris.

Chaze (Ernest), 18, quai de Béthune, Paris.

Cherrier (Henri), notaire (des *Amis des Livres*), rue du Louvre, 44, Paris.

Christie (Richard Copley), président de *The Chetam Society*, Ribsden, Bagshot, Surrey, Angleterre.

Clapiers (comte de), 71, rue de Grenelle, Paris.

Claretie (Jules), de l'Académie française, 10, rue de Douai, Paris.

* Clermont (J.-Paul), 19, allée Damour, à Bordeaux.

* Colin fils (Antoine), rue de l'Intendance, à Port-Louis (Ile Maurice).

Collet (Émile), avoué, 24, avenue de l'Opéra, Paris.

Comte (Jules), directeur des bâtiments civils et des palais nationaux, 8, rue Greffulhe, Paris.

Contades (comte de), 28, avenue Marceau, Paris.

Corcelle (François de), conseiller d'ambassade, 118, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Cornil (docteur A.-V.), professeur à la Faculté de médecine, sénateur, 19, rue Saint-Guillaume, Paris.

* Coste (G.), notaire, à Montpellier (Hérault).

Cousin (Charles), inspecteur principal, secrétaire à l'exploitation des Chemins de fer du Nord, vice-président des *Amis des Livres*, 20, rue de Dunkerque, Paris.

Deladerière (Gustave), industriel, 11, rue du Grand-Bruille, à Valenciennes (Nord).

* Denegri (Pedro), à Buenos-Ayres (République Argentine).

Dervillé (Stéphane), juge au Tribunal de commerce, 37, rue Fortuny, Paris.

Descamps-Scrive (des *Amis des Livres*), 23, boulevard Vauban, Lille (Nord).

Déséglise (Victor) (des *Amis des Livres*), 24, rue Singer, Paris-Passy.

Doby (l'abbé), vicaire à Sainte-Élisabeth, 25, rue Meslay, Paris.

Droin (Ernest) (des *Amis des Livres*), 50, boulevard de Courcelles, Paris.

Drujon (A.-Fernand), bibliographe (des *Amis des Livres*), 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Dubois (Henri), négociant, 30, rue d'Angleterre, à Lille (Nord).

Dubufe (Guillaume) fils, artiste peintre, 43, avenue de Villiers, Paris.

Durand (Armand), chef de bureau au Ministère de la Justice, 25, rue Tronchet, Paris.

Esneval (baron Bezuel d'), 29, rue Saint-Guillaume, Paris.

Esperonnière (comte René de l'), château de la Saulaye, par Candé (Maine-et-Loire).

Eudel (Paul), critique d'art, 9, rue Victor-Massé, Paris.

Fabre (Auguste) (des *Amis des Livres*, de Lyon), à Miribel (Ain).

Forest (George Beach de) (*Grolier Club*), 14, East 50th street, New York City.

Fournier (docteur Alfred), membre de l'Académie de médecine, 1, rue Volney, Paris.

Fournier (Paul-L.-A.), substitut du procureur de la République, 43, rue d'Amsterdam, Paris.

Galada (Charles), agent de change, 21, boulevard Poissonnière, Paris.

* Galichon (Roger), 169, boulevard Haussmann, Paris.

Gausseron (B.-H.), agrégé de l'Université, 55 *bis*, rue de l'Assomption, Paris.

* Geer (baron Carl de), consul général de Suède et de Norwège, 24, chemin de Malagnon, Genève.

* Girard (A.), 142, boulevard Saint-Germain, Paris.

Giraudeau (docteur Abel) (des *Amis des Livres*), 174, boulevard Haussmann, Paris.

Guillon (Léon), 7, rue Choron, Paris.

Haggin (Mme Blanche B.) (des *Amis des Livres*), 11, East, 34th street, New-York.

Hellot (Alexandre), ancien officier d'artillerie, 80, boulevard Malesherbes, Paris.

Hettier (Charles), rue Guilbert, 27, à Caen (Calvados).

Hirsch (Henry), substitut du procureur de la République, à Hazebrouck (Nord).

Hornung (Albert), brasseur, 29, Grand-Faubourg, à Chartres (Eure-et-Loir).

Houssaye (Henry), homme de lettres, 49, avenue Friedland, Paris.

Houyvet (Henri), procureur de la République, à Argentan (Orne).

Imhoof-Blumer (Frédéric), à Winterthur (Suisse).

Jacob (Eugène-Amédée), notaire honoraire, à Angerville (Seine-et-Oise).

Knight (Joseph), homme de lettres, 27, Camdem Square, à Londres, N. W.

* Lachenal (Adrien), avocat, conseiller fédéral, à Berne.

LACOMBE (Paul), bibliographe parisien, 5, rue de Moscou, Paris.
LA CROIX LAVAL (vicomte DE), capitaine de cavalerie, Villa Saïd, 6, Paris.
LAFAURIE (baron), 45, rue de Courcelles, Paris.
LAGARRIGUE (Fernand), consul honoraire. Château de Mus, par Murviel-les-Béziers (Hérault).
* LAMBERT, fabricant, 54, avenue de Noailles, à Lyon.
* LAMOUROUX (G.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 21, rue Gay-Lussac, Paris.
LEBOEUF (Charles), avocat, 70, rue François Ier, Paris.
LECLAIRE (Joseph), ingénieur, 40, boulevard Henri IV, Paris.
LEIRIS (Louis DE), avocat, 10, rue Saint-Dominique, à Lyon.
LE PETIT (Jules), bibliographe, 24, rue du Buisson-Saint-Louis, Paris.
LEVI (le commandeur Cesare-Augusto), directeur du Musée de Torcello, Grand Canal, palais Levi, à Venise.
LOMBARD (L.-Félix), député de l'Isère, 271, rue Saint-Honoré, Paris.
LUCAS (Paul) (des *Amis des Livres*), 5, rue Richepanse, Paris.
LUDLOW (Thomas-Villiam), cottage Lawn-Yonkers, à New-York.

MANCHON (Léon), rentier, 56, rue du Rocher, Paris.
MANEYRO (Luis), consul du Mexique, boulevard François Ier, le Havre (Seine-Inférieure).
* MAREUSE (E.), boulevard Haussmann, 81, Paris.
MARIANI (Angelo), 11, rue Scribe, Paris.
MARSHALL (Julian), homme de lettres, 13, Belsize Avenue, Londres, N.-W.
MASSIGLI (Charles), professeur à la Faculté de droit, 24, avenue de l'Observatoire, Paris.
MASSON (Paul), rentier, 72, rue de Rambuteau, Paris.
* MAXWELL (George), 250, West, 23th, Street, New-York.
MERCIER (L.-Victor), juge au tribunal civil de la Seine (des *Amis des Livres*), 1, rue Volney, Paris.
MEURICE (Paul), homme de lettres, 24, rue Fortuny, Paris.
MICHEL (Sauveur), 4, rue de la Loire, à Saint-Etienne (Loire).
MONCEAU (Julie DE) (Mme May), 7, rue Logelbach, Paris.
MONNEREAU (docteur Arthur), à Barbezieux (Charente).
MONTOZON (G. DE), 51, rue Pierre-Charron, Paris.
MOREAU (Paul), avocat, 54, rue Blanche, Paris.

Nevès (Francisco), 95, rue de San-Pedro d'Alcantara, Lisbonne (Portugal).

Noel (Arthur), 17, rue Regnard, le Havre (Seine-Inférieure).

Olombel (Philippe), manufacturier, 24, rue Godot-de-Mauroi, Paris.

Ouachée (Charles) (des *Amis des Livres*), 17, quai Conti, Paris.

Paillet (Eugène), conseiller à la Cour d'appel, président des *Amis des Livres*, 40, rue de Berlin, Paris.

Pasquier (J.-H.), avocat, 3, rue d'Argenson, Paris.

Pelay (Edouard), ex-président de la Société rouennaise de bibliophiles, 74, rue de Crosne, Rouen (Seine-Inférieure).

* Pène du Bois (Henri), à New-York.

Peralta (Manuel de), ministre plénipotentiaire de Costa-Rica, 85, Alcala, Madrid.

Piat (Alfred), ancien notaire, 68, avenue d'Iéna, Paris.

Piet (Alfred) (des *Amis des Livres*), 17, boulevard de la Madeleine, Paris.

Pochet (Georges), 74, boulevard de Magenta, Paris.

Pontavice de Heussey (comte du), 40, boulevard de Sévigné, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Pradeau (Ferdinand), 70, rue de Rennes, Paris.

Pratt (Charles Edward), avocat, 10, Crawford street, Roxbury, Boston, Mass. U. S. A.

Puy (Paul du), maire de Vivy (Maine-et-Loire), 61, avenue d'Antin, Paris.

Quantin (Albert), ancien éditeur, 6, rue du Regard, Paris.

Quentin-Bauchart (Maurice), 31, rue François Ier, Paris.

* Raisin (Frédéric), avocat, rue de la Poste, Genève.

Read (général Meredith), ancien ministre des États-Unis, 128, rue de La Boétie, Paris.

Reverterat (Jules), lieutenant de vaisseau, 93, boulevard Haussmann, Paris.

Riboud (Léon), avocat, à Lyon, quai Tilsitt, 27.

Richard-Desaix (Ulric), propriétaire aux Minimes, à Issoudun (Indre).

Richepin (Jean), homme de lettres, 9, rue Galvani, Paris.

Ridder (Gustave de), avocat, 5, avenue de l'Opéra, Paris.

*Robida (A.), 1, boulevard de Calais, Argenteuil.

Rodrigues (Eugène), avocat (des *Amis des Livres*), 16, rue Moncey, Paris.

Roux (Agricol), notaire à Cavaillon, Grande-Rue (Vaucluse).

Rubattel (Gustave), directeur des bureaux de Paris au *Crédit Lyonnais*, Président des *Amis des Livres*, de Lyon, 11, rue du Havre, Paris.

Salvert-Bellenave (Étienne de), ingénieur de la marine, à Toulon (Var).

* Salomon, docteur en droit, 6, rue de Commailles, Paris.

Sarcey (Francisque), homme de lettres, 53, rue de Douai, Paris.

Schuck (Léon), place Saint-Ferréol, 1, Marseille.

Segond (Paul), professeur à la Faculté de médecine de Paris, 11, quai d'Orsay.

Socquet (Jules), médecin expert près le Tribunal de 1re instance de la Seine, 6, boulevard Richard-Lenoir, Paris.

Soufflot (Paul), juge au Tribunal de commerce, 8, rue du Cirque, Paris.

Thévenin (Marcel), directeur-adjoint à l'École des hautes études, 17, rue Médicis, Paris.

Thuile (Henri), ingénieur aux chemins de fer égyptiens, le Caire (Égypte).

Tissandier (Gaston), homme de lettres, 50, rue de Châteaudun, Paris.

Toulgoet-Treanna (comte de), 21, avenue des Champs-Élysées, Paris.

* Tricaud (Auguste), avoué, 17, boulevard Poissonnière, Paris.

Tual (Léon) (des *Amis des Livres*), 56, rue de la Victoire, Paris.

* Vautier (Antoine), 15, rue de la République, Maubeuge (Nord).

* Vérola (Paul), homme de lettres, 45, avenue Montaigne, Paris.

Vever (Henri), joaillier, 19, rue de la Paix, Paris.

Vicaire (Georges), homme de lettres, 51, rue Scheffer, Paris.

Vigneaux (Henri), 83, rue Saint-Sernin, Bordeaux.

*Vuille (Charles), avocat, place Bel-Air, Genève.

Werlé (comte A.) (des *Amis des Livres*), à Reims (Marne).

COMPTE-RENDU
DE L'ARCHIVISTE-TRÉSORIER
à l'Assemblée générale du 28 *novembre* 1893.

Messieurs et chers Collègues,

Le Compte-rendu que j'ai eu l'honneur de vous soumettre dans notre Assemblée générale du 26 novembre de l'an dernier constatait un encaisse de 9.197 fr. 65 qui se décomposait ainsi :

Reliquat du 2e exercice (qui comprenait le reliquat du 1er)	582 fr. 95
Reliquat du 3e exercice, y compris les 250 fr. portés au compte du 4e, mais qui en réalité concernent le 3e.	8.614 70
Total égal	9.197 fr. 65

Au reliquat du 2e exercice s'élevant à.	582 fr. 95
Il y a lieu d'ajouter :	
Le solde des recouvrements confiés au Crédit Lyonnais	900
Huit quote-parts pour solde à 50 fr. l'une qui étaient dues par autant de sociétaires pour les Contes choisis de Guy de Maupassant, soit ensemble.	400
Le prix des dessins originaux pour lesdits contes, cédés à des sociétaires savoir :	
La Partie de Campagne, dessins non utilisés. .	145
Mademoiselle Fifi, et dessin du dîner du 26 novembre 1892.	545
Mouche	525
Le Champ d'Oliviers	700
Et la *Maison Tellier*	405
Soit un total de	4.202 fr. 95
Dont il y a lieu de déduire la somme de 1.592 fr. 25 employée à l'illustration complémentaire de deux desdits contes (la Partie de Campagne et l'Epave).	1.592 fr. 25
Est resté net	2.610 fr. 70

Au reliquat du 3e exercice s'élevant à	8.614 fr.	70
Il y a lieu d'ajouter :		
Le reliquat net du 2e exercice	2.610	70
152 à-comptes de 100 fr. chacun, versés par autant de sociétaires sur la publication des Contes inédits de M. Edmond Haraucourt soit ensemble.	15.200	
50 fr. solde de la quote-part d'un sociétaire . .	50	
Deux sociétaires avaient versé dès l'an dernier, l'un la totalité de sa quote-part 150 fr. et l'autre 100 fr.; à l'égard de trois autres dont l'un est décédé et les deux autres démissionnaires, le Comité a décidé qu'il n'y aurait pas lieu à suivre.		
250 fr. prix de 5 annuaires cédés à des libraires.	250	
Au total.	27.625 fr.	40
Sur quoi il y a lieu de déduire pour imprimés, affranchissements, frais d'envoi de l'Annuaire du 3e exercice, frais d'établissement dudit annuaire, etc... Sommes remises à différentes fois à M. Uzanne, notre Président, pour faire face aux premières dépenses des Contes inédits de M. Edmond Haraucourt, ensemble	9.764 fr.	75
Reliquat en recette	16.960 fr.	65

(Il reste à recevoir sur ce 3e exercice 50 fr. de chaque sociétaire).

Quant au 4e exercice qui prend fin aujourd'hui même, il s'établit comme suit :

RECETTE	800	
DÉPENSE	508	30
RELIQUAT EN RECETTE. . .	291	70

(Il reste à recevoir sur ce 4e exercice 50 fr. de cotisation de chaque sociétaire moins trois qui ont été payées).

État de la Caisse

3e exercice	16.960 65
4e exercice	291 70
Total.	17.252 35

Représenté par :

Dépôt à la Banque de France. . .	17.000 »
Espèces en Caisse.	252 35
Total égal. . . .	17.252 35

Paris, 28 novembre 1893.

L'Archiviste-Trésorier,

JULES BRIVOIS.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Messieurs et chers Collègues,

Sans craindre de me répéter, je viens, à la suite de notre sympathique trésorier, constater encore cette année le bon état de nos finances. Il a fait défiler devant vous la série harmonieuse de ses comptes. Il en ressort pour moi comme pour vous, je pense, que nos finances ne sauraient être en de meilleures mains et qu'il n'est pas de trésorier d'une vigilance plus obstinée.

Je vais vous en donner un exemple :

Il me prie de ne pas oublier de vous dire que, dans sa dernière séance, le comité l'a autorisé à réclamer à chacun des sociétaires 50 fr. pour solde de sa quote-part dans la publication des contes inédits d'Haraucourt après l'envoi de la première partie de ces contes, c'est-à-dire vers février prochain, et sans attendre l'envoi du complément de l'ouvrage.

J'espère que vous serez sensibles à cette marque d'intérêt que je vous donne en son nom et au nom du comité.

Si le paiement exact de nos cotisations vous rassure sur notre situation financière, la circulaire que vous a fait parvenir notre Président vous montre que la partie artistique et littéraire, qui fait le principal objet de notre société, n'est pas négligée.

Notre président, malgré ses nombreuses occupations et le voyage qu'il vient de faire en Amérique, n'a pas cessé de penser à nous.

Soit à l'exposition de Chicago, soit dans les précieuses collections particulières qui se sont ouvertes pour lui, il a pu étudier les questions qui intéressent le livre et par conséquent nous intéressent.

Si le livre curieux au point de vue de sa composition, le livre tel que l'a produit notre société, n'a pas encore, pour ainsi dire, d'exemple en Amérique, il y trouve des amateurs de jour en jour plus nombreux qui savent l'apprécier de leur admiration et de leur bourse.

La visite de notre président n'est pas faite pour en diminuer le nombre, et vous pouvez en juger déjà par les candidatures transatlantiques sur lesquelles vous allez tout à l'heure avoir à vous prononcer.

Peut-être de son voyage, de son contact avec les Américains, avec ces esprits si vivants et si ambitieux de toutes les nouveautés, notre président a-t-il rapporté quelque inspiration dont seront appelées à profiter nos prochaines publications? Aussi devons-nous tenir plus que jamais à le conserver à notre tête.

L'année dernière, il nous avait menacé de ne plus se représenter à nos suffrages, mais devant nos protestations il a compris qu'il ne pouvait nous abandonner.

Dans quelques instants vos votes, joints à l'unanimité de ceux que j'ai reçus par correspondance, vont, je n'en doute pas, nous assurer encore pour un an son concours si utile, je dirai même si nécessaire.

Nous pourrons ainsi être tranquilles sur le sort des contes d'Haraucourt, dont il nous a déjà entretenus dans sa circulaire, et nous espérons qu'il en sera de même pour les Ballades dans Paris, si vous donnez, comme je le suppose, votre approbation à cette dernière publication.

Nos perspectives d'avenir se présentent sous les auspices les plus favorables et je n'entrevois aucun point noir à l'horizon.

L'année dernière, j'avais été heureux de vous faire remarquer qu'aucun décès n'était survenu parmi les membres de notre société ; je regrette de ne pouvoir en dire autant cette année.

Nous avons perdu :

M. Kuhnholtz-Lordat, un vétéran des lettres et de la bibliophilie qui habitait Montpellier,

Et M. Magnard (de Dardilly).

Il s'est produit d'autres vacances dans nos rangs par suite de démissions ou de radiations.

Les démissions ont été motivées par des raisons étrangères à notre société.

Quant aux radiations, elles n'ont eu d'autre cause que la négligence de certains membres à se conformer aux statuts de notre société, en ce qui concerne le paiement de la cotisation particulièrement, ce que notre trésorier ne saurait pardonner.

Si nous accompagnons de nos regrets ceux de nos collègues que la mort nous a enlevés, cela ne doit pas nous empêcher de souhai-

ter la bienvenue aux nouveaux membres appelés à remplir les vides qui se sont faits dans nos rangs.

S'il survient quelque changement dans les personnes, c'est toujours le même régiment et le même drapeau, avec la devise de notre société : toujours de l'avant.

Le Secrétaire,

PIAT.

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 NOVEMBRE 1893

Séance du mardi 28 novembre 1893

Aux termes de l'art. 4 des statuts, les membres de la Société des Bibliophiles contemporains, convoqués à ce jour en assemblée générale d'après un avis envoyé 20 jours à l'avance, se sont réunis le mardi 28 novembre, à 9 h. 1/2 du soir, dans une des salles au rez-de-chaussée du restaurant Marguery, à Paris, Boulevard Bonne-Nouvelle.

Il est d'abord procédé à la constitution d'un bureau provisoire.

Sont nommés pour en faire partie :

MM. Albert Quantin comme Président.

M. le vicomte de La Croix Laval et M. Raisin comme assesseurs.

M. Piat comme secrétaire.

Conformément à l'art. 16 des statuts, les décisions doivent être prises à la majorité des votants qui ne peut être moindre des deux cinquièmes du nombre total des sociétaires.

Le nombre total des sociétaires au jour de l'assemblée étant de 157, la majorité des deux cinquièmes doit être au moins de 63.

Le nombre des membres présents a été constaté être de 23, ci 23

Mais d'autre part, 55 sociétaires ont envoyé par correspondance et par bulletins distincts leurs votes sur chacune des questions à l'ordre du jour, ci. 55

En sorte que l'assemblée générale compte 78 membres présents ou représentés, ci. 78

En conséquence, M. le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et en état de voter sur les questions à l'ordre du jour, savoir :

1° Election du comité. — Prolongation des pouvoirs du Président fondateur pour une nouvelle année.

2° Examen et approbation des comptes de l'archiviste-trésorier — Rapport du secrétaire.

3° Admission de nouveaux sociétaires en remplacement des radiés, décédés ou démissionnaires.

4° Vote sur une nouvelle publication proposée pour l'exercice 1893-1894.

5° Mise en adjudication de deux exemplaires uniques sur grand papier whatman, l'un de l'Epave, l'autre d'une Partie de campagne, de Guy de Maupassant, le premier enrichi de nombreuses aquarelles originales dans de très grandes marges par A. Lunois, le second illustré en couleur de dessins originaux et inédits de P. Dillon ;

Chacun de ces livres devant être mis à prix à 250 fr.

Election du comité. — Prolongation des pouvoirs du Président.

L'assemblée consultée vote à l'unanimité la réélection des membres du comité.

Au sujet de la prolongation des pouvoirs du Président, plusieurs membres réclament avec instance sa nomination pour trois ans au moins ; l'assemblée s'associe par acclamation à cette manifestation.

Mais sur l'observation que les statuts ne permettent la nomination du président, comme des autres membres du Comité, que pour une année,

L'assemblée décide à l'unanimité de prolonger les pouvoirs du Président pour un an.

Après ce vote, MM. les membres du bureau provisoire se retirent,

Et MM. les membres du comité prennent place au bureau.

Sur la demande du Président, M. Charles Cousin, vice-président, accepte de prendre la présidence de l'Assemblée pour la suite des opérations.

Examen et approbation des comptes de l'Archiviste-trésorier.

M. le Président invite le trésorier à donner lecture de son rapport.

Cette lecture est interrompue par de nombreuses marques d'approbation.

Le rapport mis aux voix est approuvé à l'unanimité.

Et, sur la demande de plusieurs membres des remercîments sont votés d'acclamation au trésorier.

Rapport du Secrétaire.

Le Secrétaire donne lecture de son rapport, où il vient constater, comme l'année précédente, la bonne marche de la société grâce au concours persévérant de son Président et à l'activité vigilante de son Trésorier.

Admission de nouveaux membres.

M. le Président propose d'élire comme membres de la société dans leur ordre de présentation :

MM. Tricaud — Coste — Galichon — de Geer — Bément — Berge — Lamouroux — Vuille — Maxwell — Barroil.

L'assemblée vote à l'unanimité l'élection de ces candidats qui avaient été tous présentés conformément aux statuts.

Le maximum statutaire de 160 membres étant atteint, il a été décidé que MM. Aarosa (de Lima), Le Senne, et Ravel, seraient appelés à la suite au cas où il y aurait lieu à des remplacements pour cause de décès ou autrement.

Nouvelle publication.

Dans la circulaire adressée aux membres de la société avant l'assemblée générale, notre Président proposait de soumettre à vos suffrages, pour le prochain exercice, la publication d'un ouvrage devant avoir pour titre : Ballades dans Paris, qui serait rédigé par dix ou douze écrivains différents, dont il devait s'assurer le concours, et illustré avec l'aide de M. A. Bertrand, dessinateur d'un grand talent.

Sur 43 votes par correspondance, 41 ont approuvé sans réserve le choix de la nouvelle publication, un seul l'a repoussé et un autre a fait des réserves.

Le Président met aux voix la publication des Ballades dans Paris et elle est approuvée à l'unanimité.

Mise en adjudication d'exemplaires uniques de deux contes de Guy de Maupassant.

M. le Président met en adjudication :

1° L'exemplaire unique d'une Partie de campagne, illustré en couleur de dessins originaux et inédits de M. Dillon, sur la mise à prix de 250 fr.

Plusieurs enchères sont portées, dont la dernière, par M. Hornung, élève le prix à 460 fr., moyennant lequel M. Hornung est déclaré adjudicataire.

2° L'exemplaire unique de l'Épave, illustré dans les marges d'aquarelles originales par A. Lunois, est mis à prix à 250. Mais aucune enchère ne s'étant produite, l'adjudication en est remise à la prochaine réunion.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h. 1/2.

Le Président,	*Le Secrétaire*,
OCTAVE UZANNE.	PIAT.

STATUTS

CONSTITUTION ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ

Article premier.

Il est formé, à Paris, sur l'initiative personnelle de M. Octave Uzanne, directeur du *Livre moderne,* avec le concours de bibliophiles, de littérateurs et d'artistes, une Compagnie qui prend pour titre : *Société des Bibliophiles Contemporains — Académie des Beaux Livres.*

Art. 2.

Cette société a pour but :

1° D'établir entre ses Membres, tant au moyen de réunions que par voie de correspondance, un échange d'idées, un lien commun pour l'étude des recherches, combinaisons, découvertes et procédés artistiques nouveaux les plus propres à produire dans l'Art du Livre de luxe le plus haut degré possible de perfection ;

2° De mettre en œuvre les résultats de cette étude par la publication d'ouvrages — principalement d'ouvrages inédits autant que possible, dus à des auteurs contemporains — qui, par leur valeur littéraire ou leur attrait de curiosité, aussi bien que par le goût, l'ingéniosité et la beauté de leur exécution matérielle, l'originalité, le charme et la grâce de leur illustration, offrent aux Bibliophiles un exceptionnel intérêt.

Art. 3.

Le but que poursuit la Société étant d'ordre purement littéraire et artistique, toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite dans ses réunions.

ORGANISATION. — RECRUTEMENT

Art. 4.

Le siège de la Société est fixé à Paris, au domicile de l'Archiviste-Trésorier.

Son exercice annuel commence au 1er novembre de chaque année.

Elle est administrée par un comité composé de :

1° Un Président;

2° Un premier et un second Vice-Président;

3° Un Archiviste-Trésorier, chargé au besoin de représenter la Société en justice;

4° Un secrétaire et un Secrétaire Adjoint;

5° Quatre Assesseurs.

Nul ne peut être élu Membre du Comité s'il n'est Français, majeur, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques.

Art. 5.

La Société se recrute parmi les bibliophiles, artistes, littérateurs et érudits de tous pays.

Les dames y peuvent être admises, jusqu'à concurrence d'un dixième du nombre des Membres *Titulaires*.

Art. 6.

Le nombre des Membres de la « Société des Bibliophiles Contemporains » est et demeure fixé à cent soixante, non compris M. Octave Uzanne, qui — en raison des services qu'il a rendus pour la fondation et l'organisation de la Compagnie — reçoit le titre perpétuel de *Premier Fondateur*. Les Membres Titulaires ayant participé à la formation de la Société — soit les cent soixante premiers adhérents — ont seuls droit au titre de *Fondateur*.

Art. 7.

En dehors des Membres *Titulaires*, la Société n'admet ni Membres correspondants ni Membres libres. Toutefois, elle se réserve la faculté de décerner, en Assemblée générale, le titre de *Président d'honneur* ou celui de *Membre d'honneur* à des personnages éminents par le talent ou le rang, qui auront, à un titre quelconque, bien mérité des Bibliophiles.

Le nombre des Présidents d'honneur est limité à six, celui des Membres d'honneur à douze.

Ils prennent place sur l'Annuaire immédiatement après le Premier Fondateur.

OBLIGATIONS DES SOCIÉTAIRES

Art. 8.

Chaque Membre *Titulaire* est débiteur envers l'Association : 1° du droit d'entrée; 2° de la cotisation annuelle; 3° d'une quote-part contributive dans les dépenses occasionnées par les publications de la Société.

Le Règlement intérieur détermine le montant et le mode de perception de ces redevances.

ADMISSIONS. — DÉMISSIONS. — RADIATIONS.

Art. 9.

Il est pourvu aux vacances qui peuvent se produire par suite de décès, démission ou radiation, dans les conditions suivantes:

Toute personne désirant faire partie de la Société devra adresser au Président une demande d'admission signée d'elle et de deux Sociétaires (ne faisant pas partie du Comité) qui lui serviront de parrains.

Cette demande sera communiquée par le Président au Comité qui désignera un ou, s'il le juge à propos, deux de ses Membres pour procéder, avec toute la courtoisie convenable, à une enquête sérieuse sur l'honorabilité du candidat et sur ses titres à l'admission (amour des livres, travaux littéraires ou artistiques, etc.).

Art. 10.

Le Candidat dont la demande aura été agréée, après enquête, par le Comité, fera parvenir au Président son adhésion signée aux Statuts et au Règlement intérieur, dont un exemplaire lui sera remis.

Sa candidature sera alors portée, par une circulaire, à la connaissance des Sociétaires, qui statueront définitivement par un vote émis au scrutin secret dans la plus prochaine Assemblée générale.

Toute candidature n'ayant pas réuni la majorité des suffrages exprimés — laquelle ne pourra être inférieure aux deux cinquièmes du nombre des Membres titulaires, soit soixante-quatre voix — sera ajournée.

Toute candidature ajournée dans une deuxième épreuve, qui pourra avoir lieu après un intervalle d'une année, sera définitivement écartée.

Art. 11.

Le Membre qui désirera se retirer de la Société devra adresser par écrit sa démission au Président, avant le 1er août de l'année courante ; sinon il sera tenu de payer sa cotisation pour l'année suivante. La démission n'exonère pas de la quote-part contributive dans les frais de l'ouvrage en cours d'exécution.

Aucun membre démissionnaire ne pourra de nouveau faire partie de l'Association.

Art. 12.

Le décès ou la démission d'un Membre, non plus que sa radiation, ne constituent, soit au profit du Sociétaire démissionnaire ou radié, soit au profit des héritiers du Membre décédé, aucun droit de répétition ni sur les sommes par lui versées, ni sur l'actif de la Société.

Art. 13.

La première condition pour être admis dans la Société étant une honorabilité parfaite, dûment constatée par l'enquête dont il est parlé à l'article 9, on doit espérer qu'aucune radiation ne sera nécessaire.

Si, cependant, une plainte contre un Sociétaire était déposée entre les mains du Président, celui-ci devrait, sans retard, en saisir le Comité, auquel il adjoindrait une Commission de six Membres à l'effet de procéder à une enquête contradictoire.

Le rapport des Commissaires serait soumis à l'Assemblée générale, qui statuerait dans les mêmes formes que pour l'admission.

Le procès-verbal de cette séance ne devrait faire mention que de la décision de l'Assemblée. En cas de radiation, les pièces de l'enquête seraient immédiatement détruites.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Art. 14.

La Société se réunit en Assemblée générale *ordinaire*, dans la seconde Quinzaine de Novembre, pour procéder :

1° A l'élection du Comité ;

2° A l'examen et à l'approbation des comptes de l'Archiviste-Trésorier ;

3° A l'élection de nouveaux Membres, s'il y a lieu ;

4° Au choix, sur le rapport du Président, d'une ou de plusieurs

des Publications acceptées par les Sociétaires, précédemment consultés, comme il est dit en l'article 15 du Règlement;

5° Au vote des dépenses de cette ou de ces Publications;

6° A la destruction des documents dont il est question en l'article 19 du Règlement;

7° A l'adjudication des dessins originaux ayant servi aux Publications de la Société;

8° Enfin, à la discussion de toutes questions portées à l'Ordre du jour par le Comité.

L'avis de convocation de cette Assemblée générale sera adressé aux Sociétaires vingt jours à l'avance.

Art. 15.

La société peut, en outre, être réunie en Assemblée générale *extraordinaire,* — soit sur l'initiative du Président ou du Comité, chaque fois que les intérêts sociaux l'exigent, soit sur une demande motivée, adressée au Président et signée de quarante Sociétaires au moins.

Art. 16.

Sauf pour le cas de dissolution (voir ci-après l'art. 18), toutes les décisions de l'Assemblée générale sont prises au scrutin secret, à la majorité des votants, qui ne pourra être moindre des deux cinquièmes du nombre total des Sociétaires (64 voix).

Il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

Les membres absents peuvent se faire représenter par un collègue dûment autorisé par eux, ou adresser directement leurs pouvoirs au Président.

Les votes par correspondance doivent être très explicites et répondre par bulletins séparés à toutes les questions soumises.

Art. 17.

Les décisions prises en conformité des Statuts et du Règlement intérieur obligent tous les Sociétaires sans exception.

DE LA DISSOLUTION

Art. 18.

La dissolution de la Société ne pourra être prononcée que par une Assemblée générale extraordinaire, spécialement convoquée un mois à l'avance, — soit sur une proposition présentée par le

Président agissant au nom du Comité, — soit sur une demande motivée, signée par quarante Membres au minimum.

Le vote au scrutin secret prononçant la dissolution devra réunir un nombre de voix (tant de Membres présents que de Membres régulièrement représentés) égal au moins à la moitié plus un — soit 81 suffrages — du nombre total des Sociétaires.

Si ce chiffre n'est pas atteint, ou en cas de partage égal des voix, l'ajournement à trois mois sera de plein droit. — Une seconde Assemblée générale extraordinaire, convoquée dans les mêmes formes que la première, décidera alors définitivement à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

En cas de dissolution, l'Assemblée générale extraordinaire nommera immédiatement une Commission de sept Membres, chargée de procéder à la liquidation suivant les règles du droit commun.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 19.

Les fonds libres de la Société, après prélèvement des frais d'administration, de bureau, d'Annuaire, de publications (y compris, s'il y a lieu, les droits d'auteurs, honoraires de rédaction, etc.) et autres dépenses régulièrement votées par l'Assemblée générale, seront placés en dépôt à la Banque de France, par les soins de l'Archiviste-Trésorier, qui ne devra pas garder habituellement plus d'un millier de francs en caisse.

Art. 20.

Un Règlement voté par l'Assemblée générale détermine l'ordre des travaux, les conditions d'administration intérieure, le taux des cotisations, et, en général, toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts.

Art. 21.

Les présents Statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Comité ou de quarante Membres au moins. Les modifications présentées seront discutées en une première Assemblée générale extraordinaire et adoptées, s'il y a lieu, dans la forme usitée, dans une seconde Assemblée tenue à trois mois d'intervalle.

Art. 22.

Les délibérations concernant tout changement aux Statuts ne

seront définitives qu'après avoir été soumises à l'agrément de l'Autorité compétente.

Chaque année, dans le courant de décembre, le Président fera parvenir à l'Autorité administrative la liste des Membres du Comité, ainsi qu'un compte rendu sommaire sur la situation morale et financière de la Société.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Société des *Bibliophiles Contemporains* s'est constituée dans l'Assemblée générale du 18 novembre 1889 et a voté le présent Règlement intérieur.

DU COMITÉ

Art. 1er.

Conformément à l'article 4 des Statuts, la Société est administrée par un Comité ou Bureau composé de :

1° Un Président;

2° Un premier et un second Vice-Président;

3e Un Archiviste-Trésorier;

4° Un Secrétaire et un Secrétaire Adjoint;

5° Quatre Assesseurs.

Art. 2.

Ce Comité est élu, chaque année, par l'Assemblée générale ordinaire, au scrutin secret, à la majorité absolue des voix au premier tour, à la majorité relative au second tour.

Par exception, et afin d'assurer à l'Association qui commence l'unité de direction indispensable au succès de l'œuvre entreprise, le Président est élu pour une première période de trois années; cette période accomplie, il pourra être réélu pour une période d'une ou de trois années consécutives, au gré des Sociétaires.

Tous les Membres du Comité sont indéfiniment rééligibles.

Le Comité se réunit chaque mois, soit chez le Président, soit chez l'un des autres Membres du Bureau, pour y traiter les questions de toute nature relatives à l'administration, aux travaux et à la marche générale de la Société.

Tout Sociétaire a le droit d'adresser des propositions sur ces objets au Comité, par l'intermédiaire du Président.

Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix ; la présence de cinq Membres au moins est nécessaire; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

DU PRÉSIDENT

Art. 3.

Le Président a la direction de la Société, qu'il représente officiellement vis-à-vis des tiers et de l'autorité administrative.

Il convoque l'Assemblée générale et le Comité chaque fois qu'il le juge utile aux intérêts sociaux; il dirige les discussions.

Il est tenu de soumettre à l'examen du Comité toutes demandes, communications ou propositions relatives à l'Association, qui lui peuvent être adressées par les Sociétaires.

Il présente à l'Assemblée générale ordinaire un rapport d'ensemble sur les ouvrages publiés pendant le précédent exercice ou dont la publication est proposée à la Société.

Il peut, par la voie de circulaires adressées à chaque membre, *consulter* la Société sur les questions qui ne lui sembleraient pas nécessiter la réunion de l'Assemblée générale.

Il remplit enfin, sous le contrôle du Comité, tous actes utiles au bon fonctionnement de la Société.

Les Vice-Présidents remplacent le Président empêché.

DE L'ARCHIVISTE-TRÉSORIER

Art. 4.

L'Archiviste-Trésorier est l'Agent de la Société. Il est chargé d'encaisser les droits d'entrée, cotisations et contributions individuelles de chaque membre aux publications de la Société ; il poursuit le recouvrement des créances et paie les dépenses sur le vu d'un Bon signé par le Président ; il a la garde des livres, registres et documents de toute nature appartenant à la société ; il place et déplace les fonds, sous le contrôle du Président et du Comité ; il signe les contrats et traités avec les auteurs, artistes et industriels, si besoin est, il exerce les actions en justice.

Il tient mensuellement ses collègues du Comité au courant de sa gestion et présente un rapport d'ensemble à l'Assemblée générale sur la situation financière de la Société.

DU SECRÉTAIRE

Art. 5.

Le Secrétaire expédie la correspondance, prépare les lettres de convocation (qui doivent mentionner l'ordre du jour), tant pour les Assemblées générales que pour les séances du Comité, donne lecture des procès-verbaux et de tous les documents qui lui sont remis à cet effet par le Président; il rédige des procès-verbaux sommaires de toutes les réunions; qui sont signés par lui et par le Président.

DES ASSESSEURS

Art. 6.

Les Assesseurs assistent le Président dans les divers actes de son Administration; ils contrôlent avec lui les dépenses et donnent leur avis sur les questions qui leur sont soumises.

C'est toujours un des Assesseurs qui est désigné par le Président pour procéder à une enquête en cas de demande d'admission. Les Assesseurs peuvent suppléer temporairement le Président ou les Vice-Présidents empêchés.

DU DROIT D'ENTRÉE, DE LA CONTRIBUTION ET DE LA COTISATION.

Art. 7.

Conformément à l'article 8 des Statuts, chaque Sociétaire doit acquitter un Droit d'entrée une fois payé et une Cotisation annuelle.

Le Droit d'entrée est de *quinze francs* pour les Membres *fondateurs* et de *Trois cents francs* pour les *nouveaux Titulaires*[1].

Toutefois, ceux des vingt et un candidats n'ayant pu, à cause de leur adhésion tardive, être compris au nombre des cent soixante fondateurs, qui seraient admis dans le courant de la première année d'exercice — c'est-à-dire *jusqu'au* 1er *novembre* 1890 — ne seront astreints qu'à un droit d'entrée de quinze francs.

Les Membres de la Société, fondateurs ou titulaires, payent tous une Cotisation annuelle de *cinquante francs,* ou une somme de *mille francs* une fois versée.

(1) Par décision de l'Assemblée générale du 29 novembre 1889, le droit d'entrée pour les nouveaux titulaires a été abaissé à 50 francs.

Art. 8.

Le droit d'entrée est exigible dès le jour de l'admission.

La Cotisation annuelle est payable du 1er Novembre au 15 Décembre.

Le Membre nouveau qui ne solderait pas ses Droits d'entrée et de cotisation dans les trente jours qui suivent son admission verra, par ce seul fait, son élection annulée, sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Tout sociétaire qui n'aurait pas acquitté, dans les délais impartis, sa cotisation et sa quote-part contributive, sera invité par lettre recommandée à faire ce versement sous un délai de huit jours, passé lequel il sera réputé démissionnaire.

Art. 9.

La quote-part contributive dans chaque publication est due dès l'instant où l'Assemblée générale a choisi l'ouvrage et voté la dépense.

Cette contribution est payable : moitié au moment de la mise à exécution de l'ouvrage; l'autre moitié, au moment de sa distribution.

Ces deux époques de payement sont indiquées, un mois à l'avance, à chaque Sociétaire, par les soins de l'Archiviste-Trésorier.

Art. 10.

Ainsi qu'il résulte de l'article 8 des Statuts, chaque Membre est débiteur envers l'Association de sa quote-part dans les dépenses régulièrement votées par l'Assemblée générale; ni la démission ni la radiation ne peuvent le libérer, à moins que le nouveau Membre élu ne consente à prendre, dans les frais, les lieu et place du Membre démissionnaire ou radié, sans que, dans aucun cas, le Sociétaire puisse être tenu au delà de deux cent cinquante francs.

Art. 11.

Le montant des Droits d'entrée, cotisations, contributions, etc., est payable à Paris, au siège social, entre les mains de l'Archiviste-Trésorier.

Les Membres de la Société qui habitent la province, les Colonies ou l'Étranger, doivent indiquer le domicile d'un correspondant, à Paris, chargé de recevoir les communications de la Société.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

De l'Annuaire.

Art. 12.

Le montant des Droits d'entrée et des cotisations sera employé aux frais de publication d'un *Annuaire* (frais de rédaction, impression, illustration, etc.), aux frais de bureau et à toutes les dépenses utiles à la Société, sans que toutefois la dépense puisse dépasser l'encaisse.

Les dépenses préparatoires effectuées pour la constitution de la Société seront prélevées sur les premiers fonds en caisse.

Art. 13.

L'*Annuaire,* dont la direction sera confiée au Président et qui constituera par lui-même une publication de luxe et de valeur, sera divisé en deux parties : la première contiendra les Statuts et Règlement, la composition du Comité, la liste des Membres, le compte rendu annuel de l'Archiviste-Trésorier, le rapport du Secrétaire, le rapport du Président et tous autres documents pouvant intéresser la Société, ainsi que des notices biographiques sur les Membres décédés ; — la seconde partie, contenant plusieurs illustrations, se composera d'une suite de Variétés littéraires, artistiques, bibliographiques, ayant toutes trait à la science et à l'art du Livre, et toutes dues exclusivement à des Membres de la Société.

Art. 14.

L'*Annuaire* sera distribué gratuitement à chaque Sociétaire, dans le courant du mois de janvier.

Le Comité en fixera le tirage, qui ne pourra dépasser *deux cent cinquante* exemplaires, dont vingt-cinq seront éventuellement réservés aux Membres futurs qui en feront achat ; le surplus sera mis en vente, chez les Libraires-Souscripteurs agréés par le Comité, à un prix déterminé par celui-ci.

LIVRES DE LA SOCIÉTÉ

Art. 15.

La Société publie, chaque année, un ou, s'il est possible, plusieurs ouvrages.

Tout Sociétaire est apte à présenter, par écrit, au Président, un projet de publication.

De concert avec le Comité et les Sociétaires — deux à six — auxquels il croit devoir faire appel en raison de leur compétence, le Président examine chaque proposition, tant sous le rapport du mérite de l'œuvre proposée qu'au point de vue de la dépense que nécessiterait son exécution.

Toute proposition qui n'est point écartée par le Comité ainsi constitué est soumise alors à l'approbation des Sociétaires, que le Président *consulte* dans la forme suivante : il adresse à chaque Membre une lettre-circulaire contenant un aperçu sommaire de la Publication proposée et une évaluation approximative des frais qu'elle entraînerait. — Chaque Sociétaire retourne, dans la quinzaine, la réponse signée, sur un bulletin préparé *ad hoc* et joint à la circulaire.

Tout projet de publication réunissant contre lui l'opposition de cinquante voix est ajourné; il ne peut être représenté qu'au bout d'une année révolue, pour être soumis aux mêmes formalités que la première fois.

Si plusieurs ouvrages obtiennent pendant un même exercice l'approbation de la Société, c'est au Comité qu'il appartient de déterminer leur ordre de classement.

Conformément aux dispositions statutaires, aucune publication ne peut être mise en train si elle n'est adoptée et si la dépense n'en est votée par l'Assemblée générale.

EXÉCUTION DES OUVRAGES

Art. 16.

Le Président a pleine liberté d'action pour l'exécution des livres acceptés par l'Assemblée générale ; il s'adjoint, s'il le juge utile, un ou plusieurs collaborateurs pris parmi les Membres de l'Association, choisit les artistes et industriels qui doivent exécuter l'ouvrage, surveille et dirige leurs travaux, accepte ceux-ci ou les refuse, selon qu'il le juge à propos. La Société ne peut toutefois être engagée au delà de ses ressources.

D'ailleurs, le prix de revient des publications d'une même année ne peut dépasser DEUX CENTS FRANCS par Sociétaire. Si, cependant, une publication exigeait une dépense plus élevée et s'il existait en caisse des fonds libres, le Comité, pourrait, *par exception,*

autoriser le Président à prélever sur ce fonds la somme nécessaire pour couvrir la totalité de la dépense ; mais les Sociétaires n'auraient point alors à contribuer au solde de cet excédent.

Dans aucun cas, le Sociétaire ne peut être tenu au delà de DEUX CENT CINQUANTE FRANCS par année, cotisation et contribution comprises.

Art. 17.

Les artistes choisis pour illustrer les ouvrages publiés par la Société devront s'engager par écrit à livrer au Président :

1° Leurs dessins originaux, avec leurs esquisses, ébauches, projets, etc. ; 2° leurs ébauches et les planches refusées ; 3° tous leurs essais, épreuves refusées, épreuves d'état, épreuves d'artistes, de telle sorte qu'aucune trace de leur travail ne puisse subsister en dehors de la Société.

Les imprimeurs, taille-douciers, etc., s'engageront également par écrit à ne tirer que le nombre d'exemplaires fixé par l'Assemblée et à remettre tous les défets.

Art. 18.

Les exemplaires des ouvrages publiés par la Société seront uniformes ; aucune épreuve d'essai, d'état, etc., ni autres documents préparatoires ne peuvent être mis à la disposition d'un Sociétaire ; tous ces documents doivent être conservés aux Archives, et frappés d'une estampille.

Les exemplaires sont numérotés à la presse et portent également imprimées les mentions suivantes : justification du tirage, titre de la Société, nom des destinataires.

Le tirage de chaque publication est limité à cent soixante-sept exemplaires, dont la répartition a lieu comme suit : cent soixante exemplaires pour les Membres de la Société, un pour ses Archives, trois pour le Dépôt légal. — Les trois autres exemplaires sont offerts, à titre gratuit : 1° à l'auteur du texte de l'ouvrage ou à ses ayants droit ; 2° à l'Institut de France ; 3° à M. Octave Uzanne, *Premier Fondateur.*

Le Comité pourra, après examen, décider s'il y a lieu de faire un tirage supplémentaire d'exemplaires destinés tant aux Membres futurs (qui seraient tenus d'en acquitter la valeur) qu'à être offerts en hommage aux Présidents et Membres d'honneur. Ce tirage ne pourrait s'élever à plus de vingt-cinq exemplaires au maximum.

Aucun de ces exemplaires ne pourra être mis en vente.

LIQUIDATION DES PUBLICATIONS

Art. 19.

A l'Assemblée générale qui suivra la distribution d'un ouvrage, le Président fera un rapport sommaire et justifiera de l'emploi de tous les exemplaires tirés.

Il fera en même temps procéder, sous les yeux de l'Assemblée, à la destruction de toutes les planches refusées ou ayant servi à l'illustration. Les projets, essais, épreuves et tous autres défets dont le Comité n'aurait pas décidé la conservation comme étant intéressants à garder dans ses archives, seront également détruits. — Les pièces conservées seront estampillées.

Art. 20.

Les dessins *originaux* de tous les ouvrages publiés (numérotés et parafés par le Président) seront, dans la même Assemblée, vendus aux enchères parmi les Sociétaires. La vente aura lieu au comptant, et le procès-verbal mentionnera le nom de l'acquéreur et le prix obtenu par les dessins de chaque publication.

La réunion des dessins d'une suite pourra toujours être demandée.

En aucun cas, ces dessins ne pourront être adjugés à un prix inférieur à la moitié de celui qu'ils auront coûté à la Société. S'ils ne trouvaient pas d'acquéreur à ce prix, ils seraient estampillés, puis tirés au sort entre les cent soixante Sociétaires.

Art. 21.

Toute modification au présent Règlement, soit proposée par le Président ou le Comité, soit demandée par un groupe d'au moins quarante Membres, ne pourra être mise en vigueur qu'après un vote conforme de l'Assemblée générale.

TABLE DES ANNALES LITTÉRAIRES

(Voir au verso la table des *Annales administratives*).

TABLE DES ANNALES ADMINISTRATIVES

ACHEVÉ D'IMPRIMER

POUR

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES CONTEMPORAINS

PAR

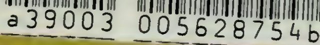
VICTOR DARANTIERE

A DIJON



LE 25 FÉVRIER 1894

AU NOMBRE DE DEUX CENT DIX EXEMPLAIRES


a39003 005628754b

